

Feuille de route des petites et moyennes entreprises pour la relance

Clémence Joly, Analyste des politiques
Francis Bérubé, Analyste principal des politiques
François Vincent, Vice-président, Québec

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) comptant 95 000 membres au pays et 20 000 au Québec. Notre organisation est interpellée par le développement et l'essor des petites entreprises. C'est ainsi qu'elle réunit et qu'elle représente des entrepreneurs oeuvrant dans tous les secteurs d'activité et qu'elle souhaite, par ce mémoire, porter leur voix.

Il y a urgence d'agir pour favoriser la croissance des PME. En effet, ce sont 6 propriétaires de PME sur 10¹ qui ne conseilleraient pas à quelqu'un de démarrer actuellement une entreprise.

Dans son mémoire, la FCEI présentera, en première section, l'environnement et le climat d'affaires dans lesquels les PME évoluent, cela démontrera toute l'importance des PME pour notre économie. En deuxième partie, nous aborderons une série de défis et d'obstacles nuisant à la croissance des PME et que le gouvernement du Québec se doit de réduire pour assurer un avenir économique positif. Les propositions de la FCEI viseront à répondre aux attentes des PME et ainsi propulser l'entrepreneuriat au Québec.

¹ FCEI, résultats finaux de sondage Votre Voix mené du 9 au 27 septembre 2021, n= 3 697, répondants du Québec n = 548, marge d'erreur : + 4,2 %

Table des matières

Environnement et climat d'affaires

La PME : le poumon économique du Québec

Les opinions des PME du Québec à l'égard du lancement en affaires

Défis et solutions pour propulser nos PME

Agir sur la pénurie de main-d'œuvre

Une pénurie de main-d'œuvre qui fatigue les entrepreneurs et leurs employés

La pénurie de main-d'œuvre freine l'économie

Les PME à la recherche de talents

La tendance de la recherche de main-d'œuvre se voit dans les plans d'embauche

Les actions gouvernementales pour contrer la pénurie de main-d'œuvre

Réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME

La paperasserie freine les entrepreneurs

L'allègement administratif : donner du temps aux PME pour croître

Les investissements des PME avec une baisse du fardeau fiscal

Intervenir par la fiscalité pour soutenir l'entrepreneuriat

L'imposition des PME et la déduction pour petite entreprise (DPE)

Les taxes sur la masse salariale - le Québec malheureusement champion au Canada

Aider les PME à surmonter les impacts de la pandémie

La santé des PME

Le rétablissement des PME

L'endettement des PME

D'autres obstacles de taille à affronter

Les problèmes de logistiques

Les problématiques de transfert entrepreneurial

La concurrence et le commerce en ligne

Favoriser l'achat local - initier le changement

Le développement économique régional - des attentes importantes

Conclusion

Recommandations

Environnement et climat d'affaires

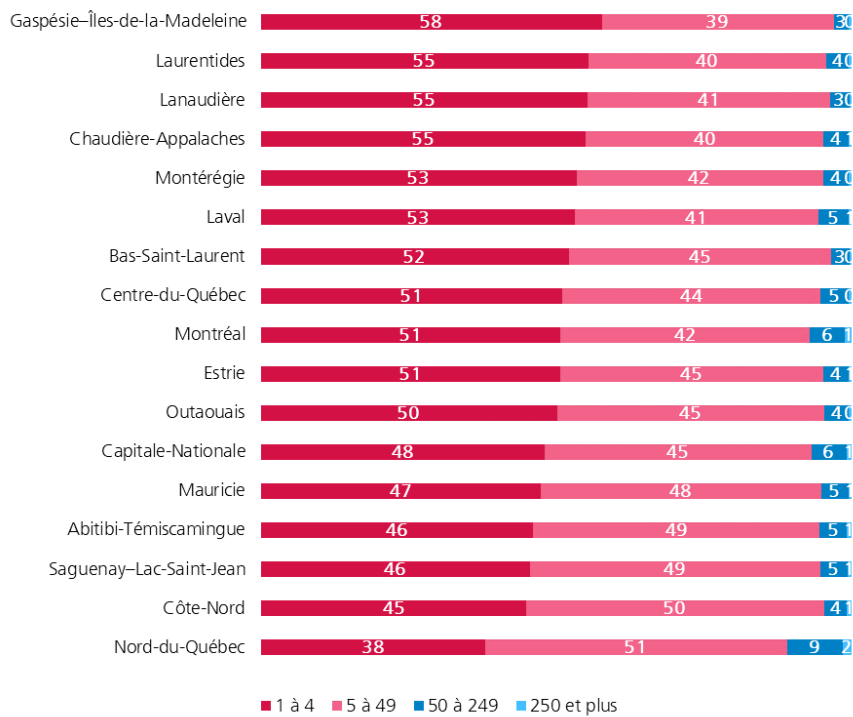
Pour la FCEI, il est primordial de faire mention de l'environnement économique dans lequel opèrent actuellement les PME. En effet, la prise de décision et les orientations gouvernementales doivent prendre en considération ce contexte afin d'obtenir les résultats attendus. À la lumière des résultats présentés dans cette section, il apparaît évident que nos PME et les nouvelles entreprises qui émergeront au cours des prochaines années feront face à d'importants défis.

La PME : le poumon économique du Québec

Les petites et moyennes entreprises représentent le cœur de l'économie québécoise, les entreprises de moins de 50 employés représentent entre 89 % et 97 % des entreprises des régions québécoises. Rappelons que les petites entreprises représentent 30 % du PIB du Québec et qu'elles assurent 67,6 % des emplois du secteur privé au Québec. Elles stimulent notre économie, créent les emplois et dynamisent nos communautés. Ce sont elles qui ont été le plus affectées à cause de la crise de la COVID-19 et fortement marquées par des arrêts ou des ralentissements de leur production. Si le Québec veut garder un réseau économique fort et s'assurer d'une diversité de secteurs d'activité régionaux, il doit tout faire pour soutenir les petites entreprises.

Au Québec près de la moitié des entreprises (52 %) ont moins de cinq employés et 72 % ont moins de 10 employés. Miser sur les petites entreprises, c'est miser sur notre tissu économique. Les PME représentent la part la plus élevée d'établissements dans les régions administratives du Québec comme le montre la **figure 1**. Les PME sont les entreprises qui font vibrer notre économie.

Figure 1
Établissements, en fonction de la taille, 2018



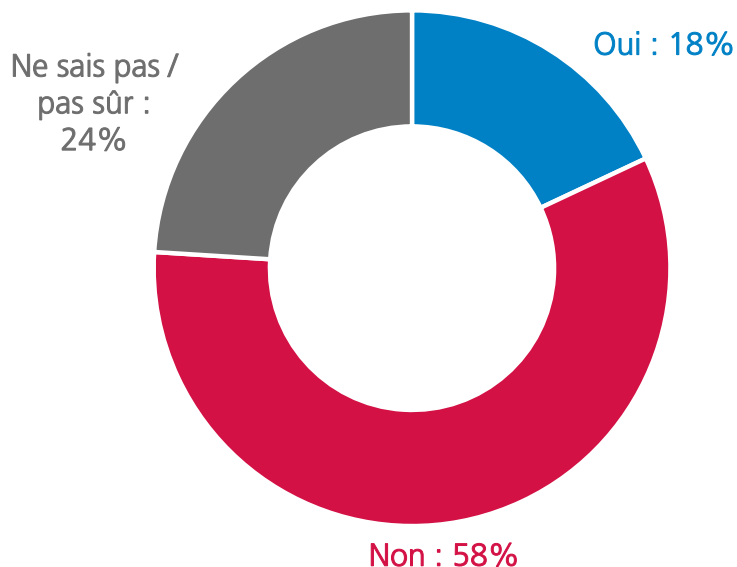
Source : Ministère de l'Économie, Portrait économique des régions du Québec, Édition 2019, p. 45.

Les opinions des PME du Québec à l'égard du lancement en affaires

Pour connaître l'état d'esprit de nos entrepreneurs, la FCEI a voulu savoir si ces derniers recommanderaient à quelqu'un de se lancer actuellement en affaires et, si non, quelles en seraient les raisons. Les résultats tirent la sonnette d'alarme : 3 PME sur 5 au Québec (58 %) ne recommandent pas de se lancer en affaires en ce moment!

Figure 2

Conseilleriez-vous à quelqu'un de démarrer une entreprise en ce moment?



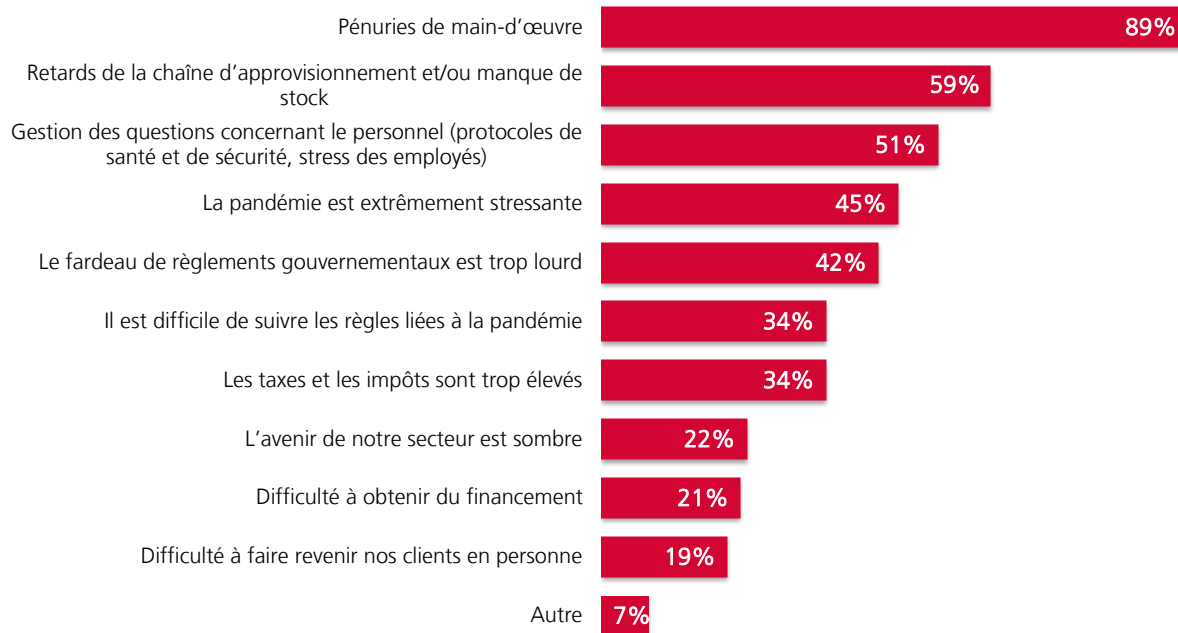
Source : FCEI, sondage Votre voix, mené du 9 au 27 septembre 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 548, marge d'erreur : + 4,2 %.

Il en ressort que seulement 18 % le conseilleraient et que six entrepreneurs sur dix le déconseillent. Quant au quart des répondants (24 %) qui affirment ne pas savoir ou ne pas être sûrs, selon notre interprétation, c'est une donnée aussi qui est inquiétante, car elle soulève toute une incertitude ou une vision plutôt floue de l'avenir et de ses perspectives.

Les raisons pour lesquelles les dirigeants de PME ne recommandent pas de démarrer une entreprise offrent également une perspective des enjeux prioritaires pour stimuler l'économie et l'entrepreneuriat. En effet, en s'attaquant à ces chantiers pour réduire les barrières des entreprises, le gouvernement aura un impact économique positif immédiat. Les PME dressent la marche à suivre pour assurer un fleurissement de nos petites entreprises en ouvrant la route à leur création, leur croissance et leur réussite. C'est une formule gagnante pour assurer une relance forte dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs d'activité économique.

Figure 3

Raisons pour lesquelles vous ne conseilleriez pas à quelqu'un de démarrer une entreprise en ce moment (sélectionner toutes les réponses pertinentes)



Source : FCEI, sondage Votre voix, mené du 9 au 27 septembre 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 318, marge d'erreur : + 5,5 %.

La première responsable de ce mauvais résultat? La pénurie de main-d'œuvre. En effet, elle trône en tête de liste des raisons évoquées. 9 dirigeants de PME sur 10 (89 %) mentionnent cet enjeu lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne recommanderaient pas actuellement l'entrepreneuriat. Il est à souligner également que la moitié des entrepreneurs (51 %) citent comme autre raison la gestion du personnel.

Outre la pénurie de main-d'œuvre, les raisons pour lesquelles les dirigeants de PME ne recommandent pas de démarrer une entreprise offrent également une perspective des enjeux prioritaires pour stimuler l'entrepreneuriat et l'économie. Parmi les autres raisons citées :

- Trois entrepreneurs sur cinq (59 %) mentionnent les problèmes de logistiques, le retard de la chaîne d'approvisionnement ou le manque de stock comme facteurs de démotivation.
- Près de la moitié des PME (45 %) indiquent que la pandémie est extrêmement stressante.
- Le fardeau administratif est trop lourd et démotive deux entrepreneurs québécois sur cinq (41 %).
- Et enfin, on observe que les taxes et impôts trop élevés enlèvent le goût au tiers des PME (34 %) de recommander de se lancer en affaires. Comme nous le verrons, le Québec ne possède pas la politique fiscale la plus avantageuse pour les petites entreprises.

Le présent mémoire ira en détail dans ces enjeux pour les PME et présentera les recommandations pour améliorer la situation.

Défis et solutions pour propulser nos PME

D'entrée de jeu, la FCEI tient à souligner que peu importe la localisation et les caractéristiques régionales ou sectorielles d'une entreprise donnée, les PME doivent composer avec des réalités intrinsèques et indépendantes de ces considérations. En effet, le fardeau fiscal et réglementaire ainsi que l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée sont parmi les principaux facteurs favorisant ou limitant la croissance, la survie et l'entrepreneuriat indépendant au sens large.

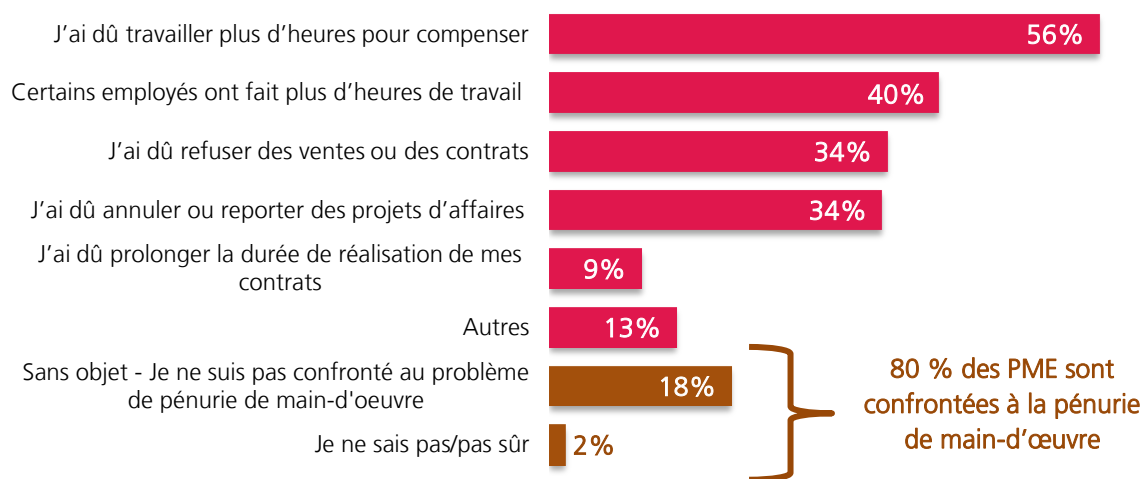
Devant l'importance des PME pour l'économie du Québec, le gouvernement du Québec a tout à gagner quant à l'écoute des besoins de ses petites entreprises actuelles et celles qui verront le jour.

Agir sur la pénurie de main-d'œuvre

Comme nous venons de constater, la pénurie de main-d'œuvre est si aiguë qu'elle décourage maintenant l'entrepreneuriat. Comme l'indique la **figure 4**, la situation s'est empirée : 80 % des PME se trouvent dans cette situation. Il est intéressant de noter que la crise s'amplifie, car, dans un rapport² publié en avril par la FCEI, c'était 67 % des PME qui y étaient confrontées.

La pénurie de la main-d'œuvre que vivent les PME du Québec freine les possibilités de développement des entreprises et porte inévitablement atteinte à la relance économique. Dans cette section, la FCEI a voulu savoir quelles sont les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur les PME du Québec.

Figure 4
Conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur les PME



Source : FCEI, sondage Votre voix, mené du 3 au 30 juin 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 591, marge d'erreur : ± 4 %.

Une pénurie de main-d'œuvre qui fatigue les entrepreneurs et leurs employés

La première constatation de cet enjeu sur les PME est qu'il les frappe directement et freine leur croissance. La figure illustre que 20 % des PME ont affirmé ne pas être confrontées à l'enjeu. Étant donné que cette réponse était définitive et ne permettait pas de répondre aux autres questions,

² FCEI, Rapport, Pénurie de main-d'œuvre : défi de l'heure pour les petites et moyennes entreprises au Québec, avril 2021. Consultation en ligne : https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-04/FCEI_RapportAvril2021_Penurie-de-main-doeuvre-PME.pdf

nous pouvons affirmer que ce sont 4 PME sur 5 (80 %) qui y sont maintenant confrontées! Cela représente une augmentation de 13 points de pourcentage avec les données de janvier.³

Cette même figure démontre aussi que les impacts de la pénurie de main-d'œuvre sont lourds pour les dirigeants de PME. D'abord, c'est 56 % des entrepreneurs en situation de pénurie de main-d'œuvre et 40 % de leurs employés qui ont dû travailler plus d'heures pour pallier le manque d'effectif.⁴ Comparativement aux données de janvier, nous dénotons une augmentation de la proportion des dirigeants de PME qui doivent travailler plus. En effet, selon les résultats de ce sondage, c'était la moitié (51 %) des entrepreneurs qui devaient travailler plus d'heures.

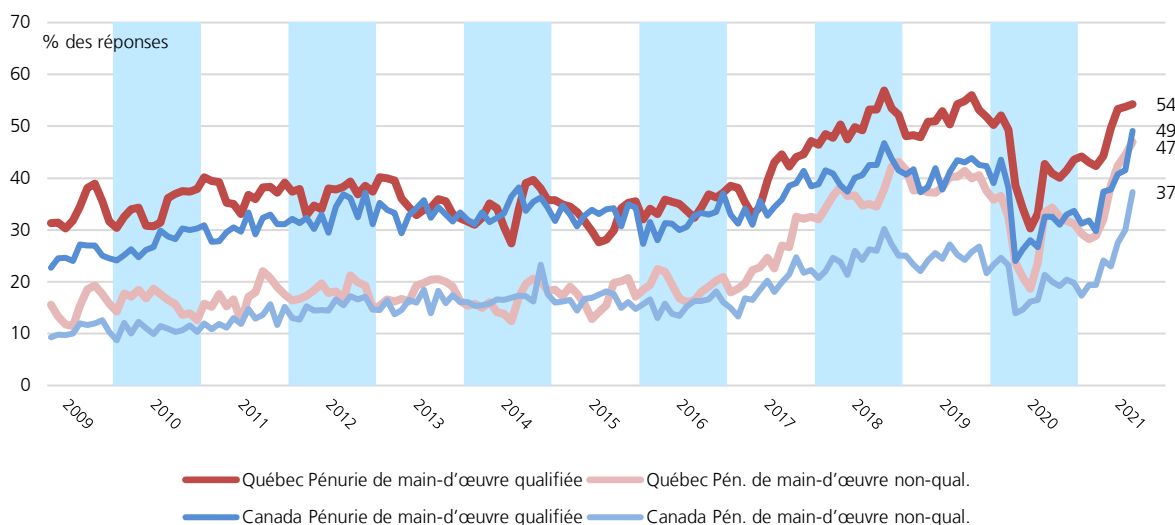
La pénurie de main-d'œuvre freine l'économie

Les répercussions de la pénurie de main-d'œuvre ont également de lourds impacts sur l'économie. En effet, le tiers des PME (34 %) ont affirmé avoir dû refuser des ventes ou des contrats en raison du manque de main-d'œuvre. Aussi, la même proportion des PME (34 %) affirme avoir annulé ou reporté des projets d'affaires. Ces contrats et ventes refusés ou reportés sont des opportunités économiques qui sont importantes pour aider à relancer l'économie de toutes les régions québécoises. Ces résultats sont en forte augmentation avec ceux du rapport d'avril (26 % de pertes de contrats et 17 % d'annulation/report de contrats). Nous constatons que les impacts de la pénurie de main-d'œuvre sur l'économie ne font qu'empirer.

Les PME à la recherche de talents

Figure 5

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée au Québec et au Canada, 2009 - 2021⁵



Au Québec, cet enjeu a toujours été bien plus prononcé qu'au Canada. (même avant la pandémie). En 2019, l'écart entre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au Québec comparativement au Canada est devenu encore plus accentué. Même si la pandémie a atténué les pénuries à toutes les échelles, l'enjeu repart en force. Nous notons aussi que nous enregistrons des données records sur l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre depuis que nous avons commencé à compiler les données en 2009.

³ Ibid.

⁴ Le sondage a été effectué lors des fermetures totales ou partielles des entreprises

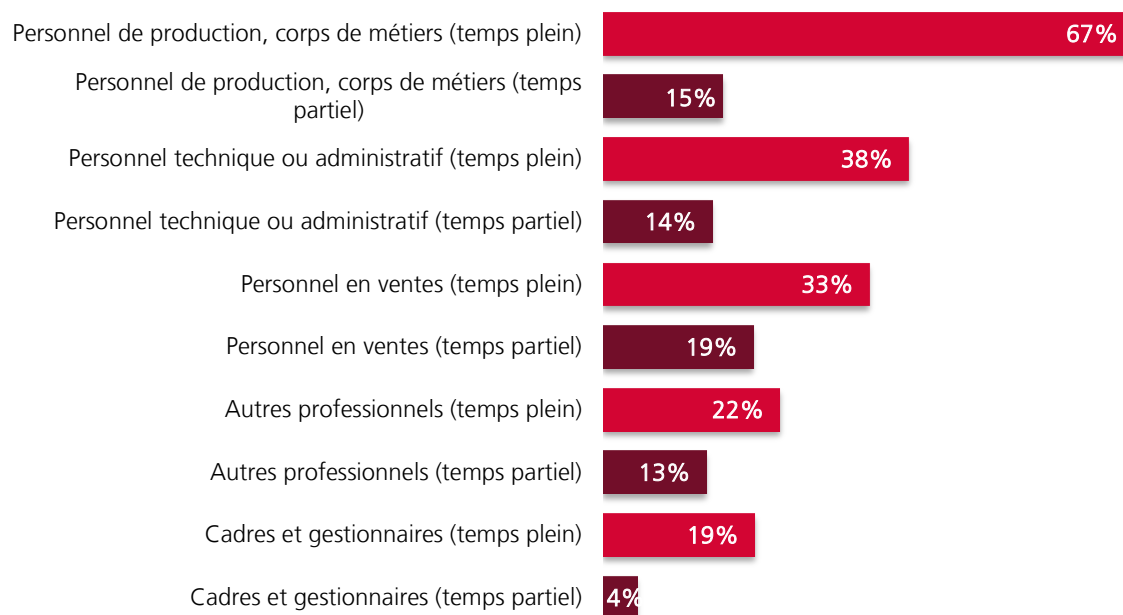
⁵ FCEI, Baromètre des Affaires, données compilées

Le plus inquiétant semble être le manque de main-d'œuvre non-qualifiée au Québec, l'écart avec le reste du Canada a beaucoup augmenté. En même temps, le manque de main-d'œuvre non-qualifiée semble être un problème partout, et bien pire qu'avant la pandémie comme le montre la ligne bleue claire qui est en croissance quasi-exponentielle.

La tendance de la recherche de main-d'œuvre se voit dans les plans d'embauche

Les PME veulent combler des emplois à temps plein. La difficulté de les combler ralentit les entreprises dans leur relance. La **figure 6** révèle les postes qui sont recherchés.

Figure 6
Plan d'embauche de personnel à temps plein - Québec



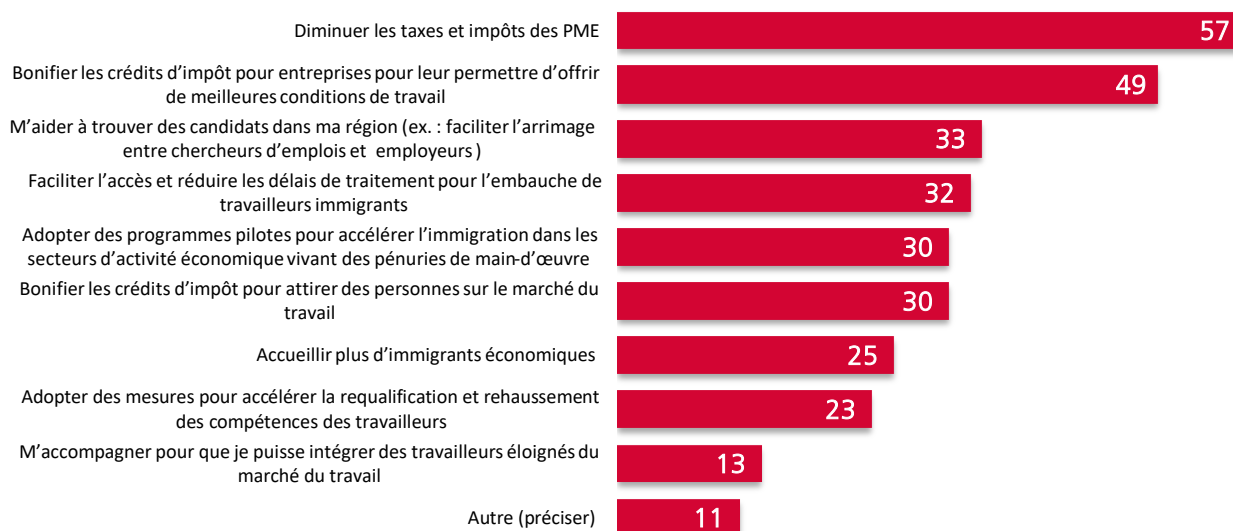
Source : FCEI, sondage Votre voix, mené du 8 au 30 avril 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 736, marge d'erreur : $\pm 3,6\%$.

L'étude de la FCEI fait également état des obstacles rencontrés par les PME, notamment la difficulté de répondre aux attentes des candidats, le manque de main-d'œuvre dans la région et la concurrence des plus grandes entreprises.⁶

Les actions gouvernementales pour contrer la pénurie de main-d'œuvre

La **figure 7** énumère les actions provinciales qui pourraient être mises en place dans le but de contrer les contrecoûts de la pénurie de main-d'œuvre sur les PME québécoises.

⁶ FCEI, Regard sur l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre au Québec, résultats finaux de sondage, du 4 au 30 avril 2021. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-05/Rapport-Penurie-Postes-Recherches-FCEIQc.pdf>

Figure 7**Actions que le gouvernement provincial pourrait prendre pour combler la pénurie de main-d'œuvre des PME**

Source : FCEI, sondage Votre Voix, mené du 12 au 31 janvier 2021, résultats finaux n=709 répondants, marge d'erreur: $\pm 3,7 \%$

Premièrement, près de trois dirigeants de PME sur cinq (57 %) désignent la réduction des taxes et impôts. La moitié des PME recommande la bonification des crédits d'impôt (49 %) et le tiers (33 %) demande un soutien et l'accompagnement dans la recherche de candidats à titre d'actions gouvernementales qui pourraient être mises en application dans le but de contrer la pénurie. Pour une PME sur quatre, les mesures visant l'immigration sont à mettre de l'avant. Les PME expriment des demandes avec l'immigration et ses procédures : simplifier les conditions d'accès aux programmes de recrutement à l'international et en réduire les formalités et délais de traitement ainsi qu'augmenter les seuils d'immigration à caractère économique. On observe également une problématique régionalisée, en effet, les entrepreneurs en région expriment des préoccupations concernant un besoin d'accompagnement dans la recherche de candidats.

Dans un récent sondage⁷ de la FCEI, les PME expriment des attentes pour une action plus forte du gouvernement sur cet enjeu : 84 % des PME ne croient pas que le gouvernement du Québec ait pris suffisamment de mesures pour combler les pénuries de main-d'œuvre et 48 % des PME affirment de ne pas être au courant des programmes et mesures du gouvernement du Québec visant à aider les entreprises à trouver et former des employés. Il y a place à faire plus pour répondre aux PME sur cette crise de la main-d'œuvre qui les freinent dans leurs activités et dans leur avenir. Comme nous verrons plus loin dans ce mémoire, le Québec est la seule province canadienne qui ne donne pas accès au taux d'impôt réduit pour petite entreprise à celles des secteurs de la construction et des services si elles ne rémunèrent pas 5 500 heures (près de 3 employés à temps plein). Donc, si elles passent sous ce seuil, leur taux d'imposition est le même que celui des grandes entreprises. Les mêmes critères (5 000 heures) empêchent ces petites entreprises de bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience⁸ et au crédit d'impôt remboursable pour les PME à l'égard des personnes ayant des contraintes

⁷ Résultats finaux d'un sondage en ligne de la FCEI, Votre voix, 804 membres FCEI du Québec ont répondu entre le 5 au 27 août 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,5 %, 19 fois sur 20. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-09/Resultats-Penurie-FCEI-Final.pdf>

⁸ Ministère des Finances du Québec, Budget 2019-2020, renseignements additionnels, p. A9. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/RenseignementsAdd_1920.pdf

sévères à l'emploi⁹. Selon les estimations de la FCEI, 38 598 microentreprises sont défavorisées parce qu'elles sont jugées trop petites. Comment peuvent-elles rester compétitives dans une situation de pénurie de main-d'oeuvre?

Recommandations :

1. Que le gouvernement du Québec augmente la communication des programmes existants aux entrepreneurs et assure un accompagnement personnalisé pour les aider à y avoir recours.
2. Que le gouvernement du Québec aide les PME dans la recherche de candidats disponibles dans leur région administrative.
3. Que le gouvernement du Québec poursuivre son écoute des besoins exprimés par le milieu entrepreneurial et les solutions nouvelles qui pourraient émerger.
4. Que le gouvernement abolisse le critère des heures rémunérées pour les entreprises des secteurs de la construction pour avoir accès au crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience et au crédit d'impôt remboursable pour les PME à l'égard des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.
5. Que le gouvernement du Québec réduise les taxes sur la masse salariale par une diminution du Fonds des services de santé (FSS), actions qui réduiraient les coûts d'embauche et aideraient les PME à attirer des talents.
6. Que le gouvernement du Québec favorise le développement de formations dans les établissements d'enseignement de toutes les régions afin de mieux arrimer l'offre avec les besoins régionaux de main-d'œuvre.
7. Que le gouvernement du Québec bonifie l'offre de crédits d'impôt offerts aux entreprises - (ex. de CI : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) - afin d'augmenter le coffre à outils disponible des entreprises pour attirer des employés.
8. Que le gouvernement du Québec réduise le fardeau administratif, financier et réglementaire des PME lié à l'immigration permanente et temporaire afin de permettre aux entreprises de trouver plus rapidement des talents nécessaires à leurs besoins.
9. Que le gouvernement du Québec adopte des mesures d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et déploie des mesures pour la régionalisation de l'immigration afin d'augmenter le nombre de candidats disponibles arrimé avec les besoins des entreprises.
10. Que le gouvernement du Québec augmente le nombre d'immigrants accueillis pour répondre aux besoins croissants du marché du travail.

⁹ Ministère des Finances du Québec, Budget 2020-2021, renseignements additionnels, p.A39. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/Budget2021_RenseignementsAdd.pdf

Réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME

Dans le cadre d'un sondage¹⁰ effectué par la FCEI en janvier 2019, lorsque la situation économique se trouvait dans une conjoncture favorable, les PME du Québec ciblaient ainsi les quatre mesures les plus efficaces pour favoriser la croissance économique du Québec. Citons, dans l'ordre, la réduction du fardeau administratif et réglementaire (86 %), l'imposition des entreprises au même taux réduit (83 %), la réduction des taxes sur la masse salariale (79 %) et le soutien aux PME sur les enjeux liés à la main-d'œuvre (75 %).

En période de pandémie, nous serions naturellement portés à envisager des changements significatifs concernant les priorités des PME pour la relance prochaine de l'économie. Cependant, dans un sondage¹¹ d'avril 2020, les PME mentionnaient qu'il fallait d'abord maintenir les taxes et les impôts des PME à des niveaux acceptables (85 %) et réduire le fardeau administratif (75 %).

Il nous apparaît nécessaire de rappeler toute la lourdeur que représentent les formalités pour les PME qui disposent de ressources limitées par exemple d'un département de gestion des ressources humaines (GRH) ou de comptabilité.

La volonté du gouvernement de donner corps à son engagement de réduire les formalités administratives s'incarne dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (Décret 1166-2017)¹². Les cibles inscrites dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif¹³ 2020-2025 visent notamment une diminution de 10 % du nombre de formalités administratives. Cet objectif inclut différentes catégories de formalités telles que les permis, les enregistrements, les rapports ou les registres. Le Plan d'action tend également vers une baisse de 20 % du coût des formalités administratives, se traduisant par des économies potentielles annuelles de l'ordre de 200 M\$ pour les entreprises québécoises.

La paperasserie freine les entrepreneurs

La FCEI martèle sur toutes les tribunes l'importance de réfléchir, réduire et anticiper les formalités administratives que pourrait imposer toute nouvelle pièce législative. Pris sous la seule loupe d'un projet de loi, les formalités et leurs impacts peuvent paraître mesurés. Or, il faut une nécessaire vision d'ensemble, y voir le cumul de celles-ci pour les PME, et tout mettre en œuvre pour limiter ce fardeau. Le fardeau administratif et réglementaire représente un coût annuel de 8,2 milliards de dollars au Québec.

Les impacts sont nombreux, ils se font ressentir sur la croissance des entreprises et sur le déploiement de leur plein potentiel. La FCEI, dans le cadre d'un rapport¹⁴ portant sur la « paperasserie » au Canada, aborde aussi l'aspect plus « intangible » mais bien réel du fardeau administratif et réglementaire.

Ainsi (figure 8), ce sont 87 % des propriétaires de PME qui jugent que celle-ci ajoute un stress important dans leur vie et elles sont 63 % qui iraient jusqu'à déconseiller leurs enfants de suivre

¹⁰ FCEI, sondage prébudgétaire 2019, 986 répondants, décembre 2019 à janvier 2020, marge d'erreur de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20

¹¹ FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – 7^e sondage hebdomadaire, 17 au 20 avril 2020, 1 425 répondants, marge d'erreur de +/- 2,6 %, 19 fois sur 20

¹² Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (Décret 1166-2017), (en ligne), https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/publications/administratives/allègement/politique_gouv_allègement.pdf

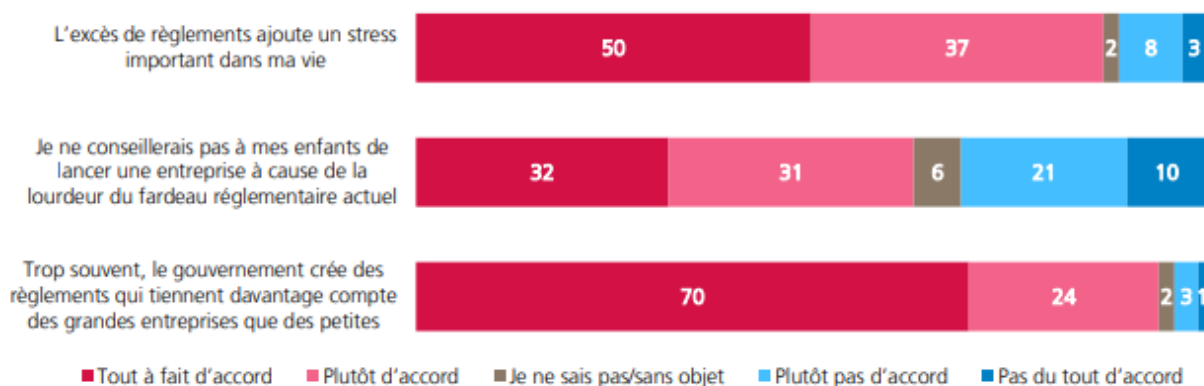
¹³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (en ligne), <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allègement-reglementaire-2020-2025>

¹⁴ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, 40 p. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fci.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

leurs traces sur la voie de l'entrepreneuriat en raison de la variable « paperasse ». Ce sont plus de 58 % des entrepreneurs québécois¹⁵ qui ne conseilleraient pas à leurs enfants de démarrer une entreprise à cause de la lourdeur réglementaire actuelle. Ici, nous observons toute la pression qu'exerce la paperasse sur l'environnement d'affaires et à quel point elle est un frein à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises.

Finalement, ce sont 94 % des PME qui jugent que les gouvernements pensent davantage à la grande entreprise qu'à la petite quand vient le temps de réglementer. Nous pensons que ces résultats sont suffisamment éloquentes pour que toute stratégie visant l'entrepreneuriat ne puisse omettre cet aspect important.

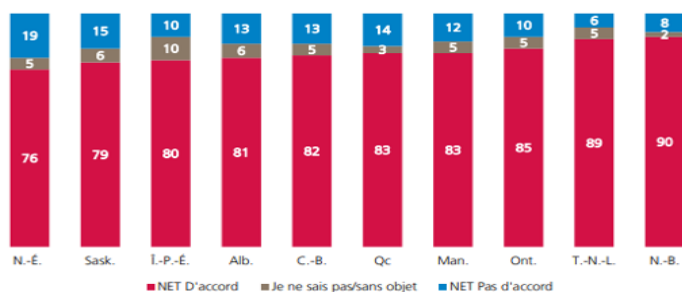
Figure 8
Coût social de la réglementation (% des réponses)



Source: FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n=5292, n= 5267, n=5283)

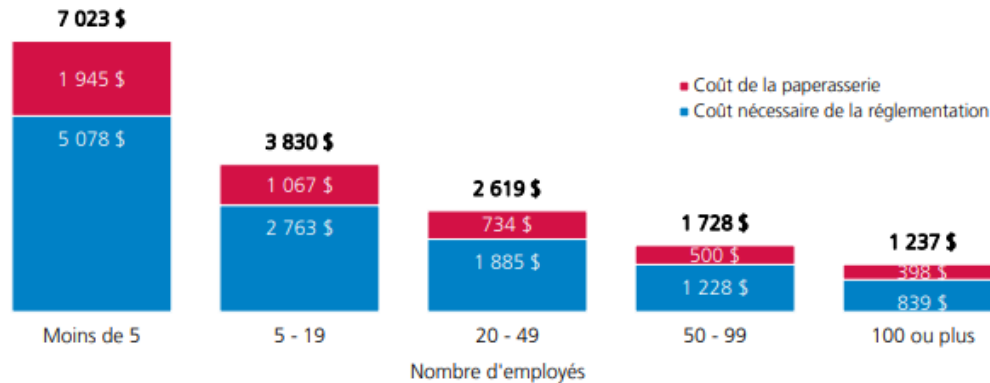
Il est également important de souligner que la situation pandémique a augmenté négativement l'impact de ce même fardeau administratif. En effet, la situation des PME du Québec, composant avec une pénurie de main-d'œuvre qui s'aggrave presque quotidiennement, indiquent à 83 % que la COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de leur entreprise, tant en temps qu'en argent (figure 9). Un autre argument militant envers un souci marqué quant à une limitation importante du fardeau administratif dans le cas présent.

Figure 9
La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent (% des réponses)¹⁶



¹⁵ FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, du 6 novembre au 9 décembre 2020, répondants du Québec n=925

¹⁶ FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2020 (n=5528)

Figure 10**Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2020)**

Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

Pour le Québec, le coût total de la réglementation est près de cinq fois plus lourd à porter pour les entreprises de moins de cinq employés¹⁷. On voit toute l'importance que représente la diminution de ce fardeau pour les petites entreprises et pour l'économie.

Cet enjeu sous-jacent de formalités administratives et réglementaires mérite une attention afin de favoriser l'entrepreneuriat. Soulignons à cet égard le projet de Loi 99, Loi modifiant principalement la *Loi sur les produits alimentaires*, qui permettra sous certaines conditions de déployer de tels projets. Le projet de loi 100, Loi sur l'hébergement touristique offre les moyens d'intervenir par projets pilotes dans le but d'étudier, d'améliorer ou de définir des normes applicables ou pour expérimenter ou innover. Enfin, le projet de loi 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif. Ce projet de loi entend modifier diverses dispositions législatives aux fins d'allègement du fardeau administratif et propose 25 mesures d'allègement à la réglementation touchant les entreprises qui doivent coopérer avec six ministères. Plus spécifiquement, les réductions toucheront les secteurs manufacturier, agroalimentaire, minier, environnemental, municipal et coopératif.

Voici une belle démonstration de la volonté claire et ferme du gouvernement du Québec de réduire et faire évoluer la réglementation pour ne pas « bloquer » des innovations entrepreneuriales.

L'allègement administratif : donner du temps aux PME pour croître

De plus, la problématique avec le fardeau administratif et réglementaire est que chaque année les différents ordres de gouvernement adoptent de nouvelles lois, politiques, et règlements. Évidemment, ces derniers comprennent leurs lots de formulaires et s'ajoutent à ceux déjà existants faisant augmenter proportionnellement la paperasserie pour les employeurs québécois.

Dans une optique de limiter cette « inflation » de la paperasserie, le gouvernement du Québec a également inscrit dans sa *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif* (décret 1166-2017) des exigences pour assurer la mise en place de la règle du « un pour un ». Ce principe, présent dans d'autres juridictions, vise à ce que, lorsqu'un gouvernement adopte une

¹⁷ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, 40 p. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

¹⁷ FCEI, Note de recherche, COVID-19 : quel impact sur la logistique des PME ? juin 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-06/COVID19-Impact-sur-logistique-des-PME.pdf>

nouvelle formalité administrative, il doit en retirer une ou encore en retirer l'équivalent de son coût assumé par les employeurs.

Dans la politique québécoise, cette disposition est prévue aux articles 8 à 10. Plus précisément, l'article 8 de la Politique, indique qu'avec l'adoption « d'une nouvelle formalité administrative, le ministère doit proposer à l'intérieur d'un délai de 12 mois d'abolir une formalité administrative existante dont le coût pour les entreprises est équivalent ». En fonction de l'article 9, si le coût de la nouvelle disposition est supérieur à celle devant être abolie, le ministère doit trouver un moyen pour réduire le coût d'une manière similaire.

La FCEI considère que cette mesure devrait faire l'objet d'une plus grande attention, voir un préalable à toute adoption d'un nouveau projet de loi.

Recommandations :

11. Que le gouvernement du Québec poursuive les efforts à l'égard de la réduction du fardeau administratif, réglementaire et fiscal des entreprises.
12. Que le gouvernement définisse une approche concrète afin de donner corps à la notion du « un pour un » lors du dépôt de toute nouvelle pièce législative.

Intervenir par la fiscalité pour soutenir l'entrepreneuriat

L'imposition des PME et la déduction pour petite entreprise (DPE)

Comme dans toutes les provinces canadiennes, il existe au Québec une déduction pour la petite entreprise (DPE) qui accorde un rabais sur le taux d'imposition général. Ainsi, une petite et moyenne entreprise québécoise admissible à la DPE est imposée à 3,2 % comparativement au taux général qui est à 11,5 %. Cependant, pour que les petites entreprises des secteurs de la construction et des services y aient accès et y soient complètement éligibles, elles doivent rémunérer 5 500 heures.¹⁸ Si elles n'y parviennent pas, elles doivent payer le même pourcentage d'impôt que la grande entreprise. Dit concrètement, pour l'année d'imposition 2021, elles devront payer un impôt 259 % supérieur à leur compétiteur qui génère ces 5 500 heures.

Cette iniquité fiscale pour les plus petites entreprises a été initialement inspirée par le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise tenue au printemps 2015. Le postulat de base étant qu'en limitant l'accès à la DPE aux entreprises de moins de 5 employés, cela allait favoriser leur croissance et l'emploi. Or, les données de l'[Institut de la statistique du Québec \(ISQ\)](https://www.institut-statistique-quebec.ca/fr/fichier/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi.pdf)¹⁹ sont pourtant claires que le principal obstacle à la croissance cité par les entreprises de moins de 5 employés est le taux d'imposition des sociétés (39,4 %). Par ailleurs, les sondages de la FCEI sont tout aussi manifestes quant à l'importance cruciale du taux d'imposition pour les PME. En effet, le fardeau des taxes et des impôts demeure la principale préoccupation pour près de 80 %²⁰ des propriétaires de PME.

¹⁸ Revenu Québec, Critères d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise, Site Internet. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/deduction-pour-petite-entreprise/criteres-dadmissibilite-societes-dont-lannee-dimposition-debut-apres-le-31-decembre-2016/>

¹⁹ Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2020). « Les entreprises québécoises de moins de 5 employés. Portrait et contribution à la dynamique des entreprises et de l'emploi », Science, technologie et innovation [en ligne], no 1, juillet, L'Institut, p. 1-28 : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi.pdf>

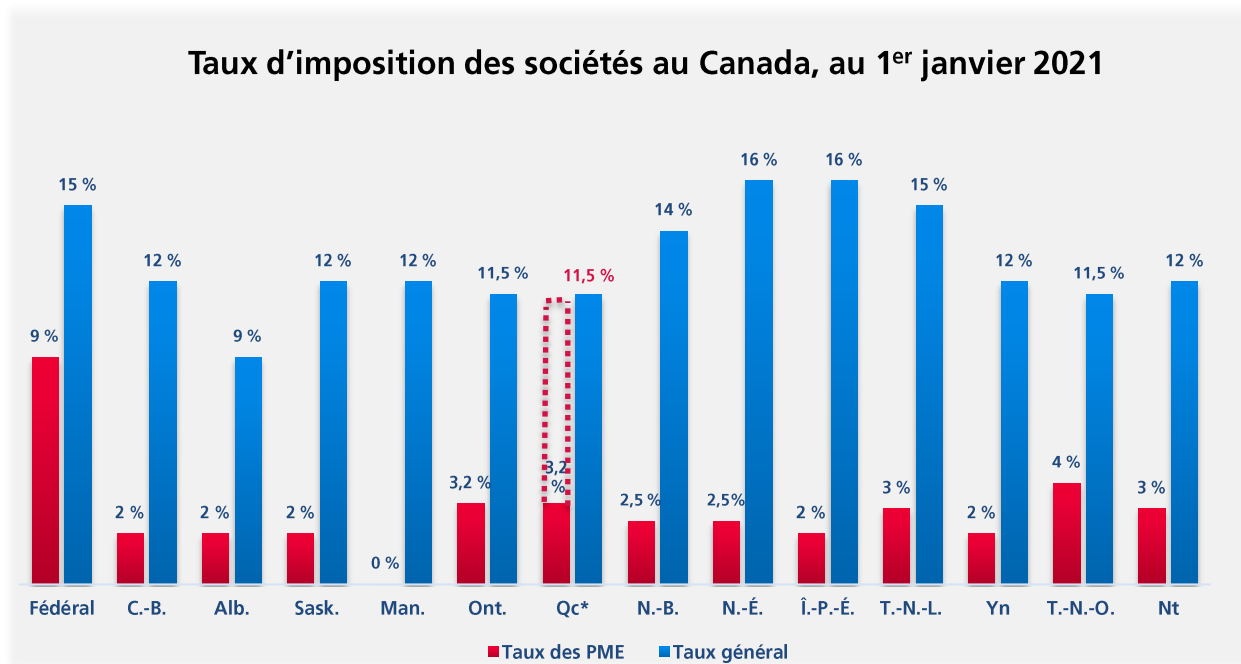
²⁰ FCEI, Sondage Opinions de nos membres, n 84, 4 197 répondants, janvier à juin 2019

Lors de la mise en œuvre de cette politique restrictive, le ministère des Finances du Québec évaluait dans son Plan budgétaire en 2015, qu'environ « 75 000 entreprises œuvrant dans les secteurs des services et de la construction, dont 42 000 qui ne comptent aucun employé ». ²¹ Donc, en excluant les entreprises sans employé, la mesure toucherait 33 000 petites entreprises comptant au moins un employé. Le gouvernement du Québec évaluait prélever auprès des plus petites entreprises 200 M\$ annuellement.

Pour être en mesure d'évaluer l'impact négatif de cette politique fiscale, la FCEI a sondé ses membres du Québec en janvier 2021. Selon les résultats obtenus par les répondants de moins de 5 employés²², ce sont 32,6 % qui ont confirmé ne pas avoir accès au taux d'impôt réduit. En affectant ce pourcentage aux nombres d'entreprises de 1 à 4 employés au Québec pour les secteurs des services et de la construction (118 350 entreprises), il y aurait 38 598 très petites entreprises qui paient le taux d'impôt de la grande entreprise. En comparaison de l'évaluation du ministère des Finances de 2015, l'évaluation de la FCEI semble très réaliste.

La FCEI rappelle que 83 % de la population du Québec est en faveur d'un taux réduit pour les petites entreprises et qu'une proportion de 75 % s'oppose à cette injustice fiscale qui défavorise les petites entreprises.²³

Figure 11



La FCEI rappelle que le Québec est le seul endroit au Canada où les plus petites entreprises sont désavantagées par la fiscalité et doivent payer, pour les secteurs de la construction et des services, le même taux d'impôt que les multinationales. Le Québec est aussi la seule province qui n'accorde pas d'exemption sur les taxes sur la masse salariale en matière de santé (Fonds des services de santé - FSS) pour les petites entreprises. Dans la mesure où l'on considère favoriser l'entrepreneuriat, considérer que des dizaines de milliers de petites entreprises ont payé l'impôt

²¹ Ministère des Finances, Budget 2015-2016, le Plan économique du Québec (2015), Section B 3.1.3, en ligne :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2015-2016/fr/documents/Planeconomique.pdf>

²² FCEI, Sondage Votre voix – janvier 2021, mené depuis le 12 janvier 2021 (en cours) n = 365 répondants, marge d'erreur de 5,1 %

²³ FCEI, Une forte majorité de la population québécoise s'oppose à la règle fiscale qui pénalise injustement certaines petites entreprises, communiqué de presse, 17 mars 2021, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiques-de-presse/une-forte-majorite-de-la-population-quebecoise-soppose-la-regle>

des multinationales parce qu'elles sont trop petites et qu'elles évoluent soit dans le secteur des services ou dans celui de la construction. En définitive, les distinctions pour l'obtention de la DPE demeurent un éléphant dans la pièce lorsqu'on aborde l'entrepreneuriat au Québec.

De plus, la FCEI se préoccupe également de la place qu'occupe l'entrepreneuriat féminin dans le monde des affaires. Récemment, elle a pris connaissance d'une [lettre ouverte](#) dans laquelle on y apprend :

« qu'il existe des disparités certaines entre les hommes et les femmes entrepreneurs si bien que seulement [16 % des PME du Canada](#) appartiennent à des femmes [...] et que [62 %](#) des PME détenues majoritairement par des femmes évoluent surtout dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, et dans le secteur des arts, spectacles et loisirs et [...] qu'enfin 59,2 % des entreprises détenues par les femmes canadiennes sont des microentreprises (de 1 à 4 employés), comparativement à un taux de 51,4 % pour les hommes d'après selon une [étude](#) du gouvernement du Canada. »

Nous sommes aussi persuadés que les décideurs politiques peuvent agir rapidement pour éliminer les barrières à l'entrepreneuriat féminin, qu'une action gouvernementale adéquate est un indispensable pour assurer le développement des affaires et la croissance économique de nos régions. Pour être plus précis, favoriser la participation et la contribution des entrepreneures de manière forte et inclusive serait l'approche à envisager et elle aurait des conséquences profitables sur le développement économique et la compétitivité.

Les entrepreneurs sont confrontés à des obstacles divers et variés, c'est une des raisons pour lesquelles éliminer les barrières à l'entrée et tout le long de leur parcours en affaires s'avère être la voie à emprunter entre autres, l'injustice fiscale qui bloque l'accès au taux réduit d'impôt pour les plus petites entreprises des secteurs de la construction et des services comme nous l'avons vu précédemment.

Recommandation :

13. Que le gouvernement du Québec adopte les changements législatifs pour mettre fin au plancher des heures rémunérées pour que les entreprises des services et de la construction aient accès à la déduction pour petite entreprise (DPE).

Les taxes sur la masse salariale - le Québec malheureusement champion au Canada

D'une manière générale, les taxes sur la masse salariale sont prélevées à même les salaires et les sommes perçues sont destinées à des fins particulières. Ces taxes sont imposées par le gouvernement fédéral et celui des provinces.

Les types de taxes auxquels les employeurs sont assujettis varient d'une province à l'autre. Ils peuvent ainsi avoir à payer entre trois et sept taxes différentes sur la masse salariale selon l'emplacement de leurs entreprises ([tableau 1](#)).

Ces taxes peuvent être classées dans deux grandes catégories :

- les taxes sur la masse salariale imposées aux employeurs et aux employés (RPC/RRQ, AE et Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)) prélevées sur le salaire de chaque employé jusqu'à concurrence d'une certaine limite et,
- les taxes provinciales sur la masse salariale (impôt santé et/ou taxe pour l'éducation) perçues sur la masse salariale de l'entreprise.

Tableau 1
Comparatif du nombre de taxes sur la masse salariale par province

	Qc	C.-B.	Man.	Ont.	T.-N.-L.	Alb.	Sask.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Taxes imposées aux employeurs et aux employés										
RPC ou RRQ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Assurance emploi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Régime québécois d'assurance parentale	✓									
Taxes imposées aux employeurs uniquement										
Régime d'indemnisation des accidents du travail	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Taxes provinciales (impôt-santé ou taxe pour l'éducation)	✓	✓	✓	✓	✓					
Cotisation relative aux normes du travail	✓									
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)	✓									
Les taxes sur la masse salariale imposées aux employeurs	7	4	4	4	4	3	3	3	3	3

Les taxes sur la masse salariale accroissent les coûts de main-d'œuvre, les coûts d'exploitation globaux, et réduisent le temps passé à faire tourner l'entreprise. Cela a pour effet de limiter les ressources nécessaires pour stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises au moyen de l'investissement, de l'innovation et de la création d'emplois. Elles prennent une part majeure dans les dépenses des employeurs et des employés du Québec.

L'impact est si important que 68 % des propriétaires de PME de la province disent que c'est le type de taxation le plus difficile à absorber.²⁴ Le Québec compte aussi le plus grand nombre de taxes sur la masse salariale; à savoir sept, alors que la province la plus proche en paie quatre. De plus, il n'y a pas d'exemption de base pour petite entreprise comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

Le Québec distingue également les secteurs manufacturier et primaire des autres quant aux taux de cotisation pour le FSS. En effet, pour ces secteurs, la cotisation pour une entreprise ayant une masse salariale inférieure à 1 million de dollars est de 1,25 % et entre 1 million et 6 millions de masse salariale, le taux varie entre 1,25 % et 4,26 %.

Encore une fois, les secteurs de la construction et des services sont défavorisés, avec un taux plus élevé. Le taux pour les mêmes catégories de masse salariale est de 1,65 % et entre 1,65 % et 4,26 % lorsque l'entreprise atteint une masse salariale de 6 millions de dollars.²⁵

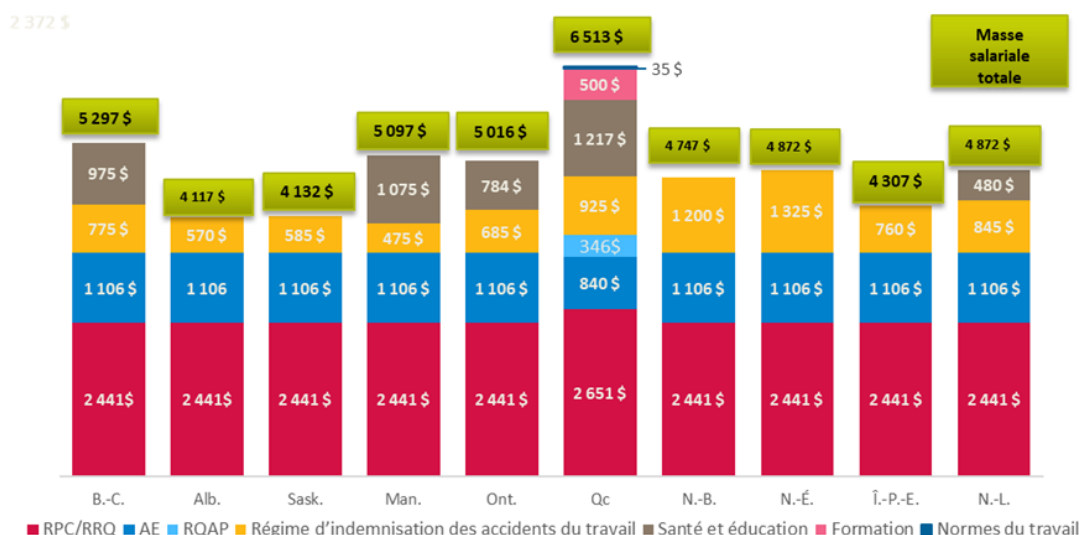
Parmi ceux de toutes les provinces canadiennes, ce sont les employeurs du Québec qui sont les plus touchés par les taxes sur la masse salariale (figure 12). C'est au Québec que le taux effectif sur la masse salariale est le plus élevé atteignant 12,98 % soit 6 513 \$ de taxes pour un salaire de 50 000 \$ et une masse salariale de 2,5 millions de dollars. En pratique, comme les taxes sur la masse salariale s'ajoutent au salaire, l'employé coûte en réalité 56 513 \$ à l'entreprise. Viennent ensuite les employeurs de la Colombie-Britannique (10,51 %), suivis de l'Ontario (10,23 %) et du

²⁴ FCEI, Taxe sur la masse salariale, août 2019 : un obstacle à la croissance des PME. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-08/resume-provincial-taxes-masse-salariale-qc.pdf>

²⁵ FCEI, Retenues à la source 2020, Québec, site Internet. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/ressources/retenues-a-la-source-quebec>

Manitoba (10,11 %). Les taux effectifs des taxes sur la masse salariale dans ces quatre provinces sont au-dessus de la moyenne canadienne de 9,77 %.²⁶

Figure 12
Taxes sur la masse salariale par province



Taxes sur la masse salariale en pourcentage du salaire – pour un salaire typique de 50 000 \$ dans une entreprise dont la masse salariale est de 2,5 millions de dollars. Cela comprend les cotisations au RPC/RRQ, à l'AE, à l'assurance parentale et au régime d'indemnisation des accidents du travail, ainsi que les taxes provinciales sur la masse salariale.

Actuellement, cinq provinces imposent aux employeurs une taxe sur leur masse salariale annuelle, dont le Québec (fonds des services de santé), la Colombie-Britannique et l'Ontario (impôt-santé des employeurs), ainsi que le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador (impôt destiné aux services santé et à l'enseignement postsecondaire). Excluant le Québec, toutes les provinces ont un seuil d'exemption qui va de 490 000 \$ en Ontario à 1,3 million de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador (tableau 2).

Tableau 2
Caractéristiques des taxes provinciales sur la masse salariale, 2020

	Masse salariale	Taux de taxe
Colombie-Britannique (impôt-santé des employeurs)	500 000 \$ ou moins	Exemption
	De plus de 500 000 \$ à 1,5 M\$	2,925 % x (masse salariale - 500 000 \$)
	Plus de 1,5 M\$	1,95 % x masse salariale
Manitoba (impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire)	1,25 M\$ ou moins	Exemption
	De plus de 1,25 M\$ à 2,5 M\$	4,3 % x (masse salariale - 1,25 M\$)
	Plus de 2,5 M\$	2,15 % x masse salariale
Ontario (impôt-santé des employeurs) ¹	490 000 \$ ou moins	Exemption
	De plus de 490 000 \$ à 5 M\$	1,95 % (masse salariale - 490 000 \$)
	Plus de 5 M\$	1,95 % x masse salariale
Québec (Fonds des services de santé) ²	1 M\$ ou moins	1,65 % x masse salariale
	Plus de 1 M\$, mais moins de 6 M\$	1,1280 % + (0,5220 % x masse salariale / 1 M\$)
	6 M\$ et plus	4,26 % x masse salariale
T.-N.-L. (impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire)	1,3 M\$ ou moins	Exemption
	Plus de 1,3 M\$	2 % x (masse salariale - 1,3 M\$)

Remarques :

1. Normalement, en Ontario, les employeurs ne peuvent pas se prévaloir de l'exemption si leur masse salariale pour l'année (y compris la masse salariale des employeurs associés) dépasse 5 millions de dollars.
2. Taux en vigueur pour les PME des secteurs autres que primaire et manufacturier.

²⁶ FCEI, Taxe sur la masse salariale, août 2019 : un obstacle à la croissance des PME, document en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-08/resume-provincial-taxes-masse-salariale-qc.pdf>

Pour la PME, cela représente un coût fixe indépendant de la santé financière ou du cycle économique dans laquelle elle se trouve. Pour rendre plus compétitives les petites entreprises québécoises, il devient essentiel d'harmoniser le FSS de toutes les PME au même niveau que celui des secteurs primaire et manufacturier et d'instaurer une exemption de base pour petites entreprises, comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

Recommandation :

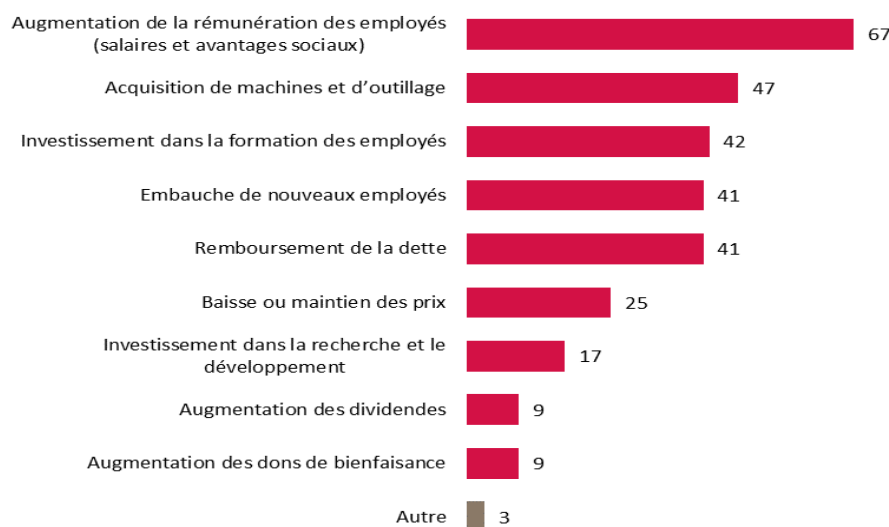
14. Que le gouvernement du Québec mette en place un seuil d'exemption pour les petites entreprises comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.
15. Que le gouvernement du Québec harmonise le FSS pour que tous les secteurs aient les mêmes taux que les secteurs primaires et manufacturier.

Les investissements des PME avec une baisse du fardeau fiscal

Lorsqu'on parle de baisse du fardeau fiscal pour les entreprises, la FCEI a décidé d'avoir l'heure juste et a demandé à ses membres ce qu'ils feraient des économies engendrées par une diminution de leurs charges fiscales. Que feraient les PME d'une diminution du fardeau fiscal?

La réponse est claire et nette (figure 13) : les économies seraient réinvesties dans l'économie. D'abord, près de sept entrepreneurs sur dix augmenteraient les salaires et les avantages sociaux de leurs employés (67 %). Ensuite, la moitié investirait dans leur productivité en faisant l'acquisition de machineries et d'outillage (47 %). Ils sont 42 % qui utiliseraient le revenu disponible supplémentaire en investissant dans la formation et 41 % qui embaucheraient de nouveaux employés, aidant ainsi à maintenir et augmenter leur productivité. Finalement, les chefs de PME pensent à eux en dernier.

Figure 13
Investissements des PME lors de la diminution du fardeau fiscal



Source : sondage prébudgétaire de la FCEI, décembre 2019-janvier 2020, 1 105 répondants

Il ne fait aucun doute qu'une réduction de la fiscalité des PME représente une mesure efficace et un investissement direct dans les économies locales composées principalement de PME. Dans un contexte où ces entreprises doivent se relever de la crise de la COVID-19, la réduction du fardeau

fiscal représente une avenue pour offrir les outils aux dirigeants des PME de partout au Québec sans égard à son secteur économique.

Aider les PME à surmonter les impacts de la pandémie

Les PME n'ont pas été épargnées par les restrictions économiques adoptées dans le cadre de la gestion de la pandémie. Bien que les mesures restrictives soient moins importantes actuellement, les impacts économiques se font encore sentir et les PME sont toujours très fragiles. Aucune industrie ni aucune région n'ont été exemptées de mesures sanitaires en lien avec la pandémie de la COVID-19.

La santé des PME

En date du 19 octobre 2021, 83 % des PME québécoises sont complètement ouvertes et 48 % des PME ont retrouvé un niveau de personnel égal ou supérieur à la normale. Enfin, seulement 47 % génèrent des revenus égaux ou supérieurs à la normale.²⁷

La levée progressive des restrictions contribue à une reprise graduelle des activités commerciales, un retour nécessaire à la survie des entrepreneurs québécois. Même si les aides gouvernementales ont aidé au maintien de la tête hors de l'eau, la prévisibilité est essentielle pour les dirigeants de PME.

Le rétablissement des PME

Une récente recherche²⁸ publiée par la FCEI révèle que les PME en voie de rétablissement estiment qu'il leur faudra près de deux ans en moyenne (23 mois) pour retrouver un niveau d'activité normal. De plus, seulement 18 % des PME québécoises se disent complètement rétablies. Ce taux atteint un plancher de 4 % pour le secteur de l'hébergement et de la restauration à l'échelle canadienne.

L'endettement des PME

Avec cette lente reprise des PME s'ajoute le défi de l'endettement qui prend des proportions astronomiques. En effet, pour contrer les impacts de la COVID-19, les PME ont été contraintes de s'endetter pour survivre. Un nouveau rapport de la FCEI démontre que « 71 % des propriétaires de PME du Canada déclarent s'être endettés pour faire face aux répercussions de la COVID-19, mais ce nombre varie considérablement d'un secteur à l'autre et grimpe dans la plupart des secteurs en contact avec la clientèle »²⁹.

Cette recherche révèle également que les PME canadiennes ont accumulé une dette moyenne de près de 170 000 \$ en raison de la COVID-19 et près de 100 000 \$ pour la PME au Québec. Par ailleurs, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'un des plus touchés par les restrictions, la dette moyenne s'élève à 333 174 \$.

²⁷ FCEI, résultats finaux du sondage Votre voix – octobre 2021, résultats du 14 au 19 octobre 2021, n = 3 638. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,6 points de pourcentage, 19 fois sur 20.. Consultation en ligne : <https://www.ichoispme.ca/sante/>

²⁸ FCEI, sondage Votre voix – juillet 2021. Basé sur 2 856 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Retablissement-des-PME.pdf>

²⁹ FCEI, L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, rapport de recherche, août 2021, 15 p. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Endettement-des-PME-Repercussions-de-la-COVID-19.pdf>

Si de nombreux secteurs d'activités économiques souffrent de l'endettement, force est de constater que le secteur de l'hébergement et de la restauration arrive en première position. Il représente la part la plus élevée d'entreprises (89 %) ayant contracté des dettes en raison de la COVID-19. Ce sont précisément ces entreprises qui auront le plus de difficultés à se remettre de leur endettement. C'est sans parler que ce secteur aurait le plus haut taux d'entreprises à risque de fermeture au pays. En effet, d'après une autre étude de la FCEI, 33 % des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration sont à risque de fermer comparativement à une moyenne canadienne de 17 %.³⁰

Devant ce poids d'endettement, une des meilleures voies du gouvernement pour aider les PME frappées par les impacts de la COVID est d'être plus flexible sur les remboursements à leurs programmes d'aide aux entreprises.

Recommandation :

16. Que le gouvernement du Québec offre plus de temps (10 ou 15 ans, plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE).

D'autres obstacles de taille à affronter : les problèmes de logistiques

Les problèmes de logistiques

La COVID-19 a forcé l'arrêt des opérations, perturbé les chaînes de production, les effectifs et généré de nombreux retards de livraison. Effectivement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement se font ressentir de plus en plus sur les activités des PME et vont sûrement entraîner une hausse des prix d'après une recherche³¹ de la FCEI. Depuis plus d'un an, les propriétaires de PME s'inquiètent de plus en plus des problèmes logistiques concernant, par exemple, la livraison ou l'expédition de produits ou la gestion des stocks. En mai 2021, ils étaient 41 % à se préoccuper des défis logistiques, soit une hausse par rapport à avril 2020 (29 %). La FCEI a approfondi la question en avril en menant un sondage qui a révélé que plus de la moitié (55 %) des chefs de PME avaient subi des retards au cours des 30 jours précédant le sondage, la majorité d'entre eux (90 %) déplorant des retards de leurs fournisseurs. Les PME des secteurs du commerce de gros, de la construction, de la fabrication, du commerce de détail et de l'agriculture ont été le plus durement touchées par les retards.

Les pénuries et la rareté de certains biens, ainsi que les retards, ont entraîné une hausse de leurs prix. Les matières premières et les métaux sont particulièrement touchés, notamment le bois d'œuvre et le fer. De nombreux chefs de PME se retrouvent ainsi devant un dilemme, à savoir s'ils vont devoir augmenter le prix de leurs produits et services afin de compenser les coûts supplémentaires.

Ce nouveau défi lié à la pandémie montre que de nombreuses PME canadiennes et québécoises sont toujours dans une zone de turbulence. Le risque d'inflation aura de graves répercussions sur la reprise économique du Canada si on ne maîtrise pas ces problèmes logistiques. Les gouvernements doivent montrer plus que jamais qu'ils s'assurent d'adopter des mesures pour

³⁰ FCEI, Entreprises et emplois à risque au Canada en raison de la COVID-19, Notes de recherche, janvier 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Entreprises-et-emplois-a-risque-en-raison-de-la-COVID.pdf>

³¹ FCEI, Note de recherche, COVID-19 : quel impact sur la logistique des PME ? Juin 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-06/COVID19-Impact-sur-logistique-des-PME.pdf>

aider les PME afin d'éviter des retards dans la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, il peut porter une attention pour alléger le fardeau administratif ainsi qu'améliorer le commerce interprovincial pour créer de nouvelles connexions entre entreprises canadiennes. Aussi, le gouvernement peut améliorer la fiscalité des entreprises pour leur permettre d'effectuer les investissements pour les aider dans cette problématique. Enfin, le gouvernement du Québec peut aider les PME à surmonter le défi de la pénurie de main-d'œuvre, car le manque d'employés a un impact sur les possibles ralentissements de conception, de production et de livraison.

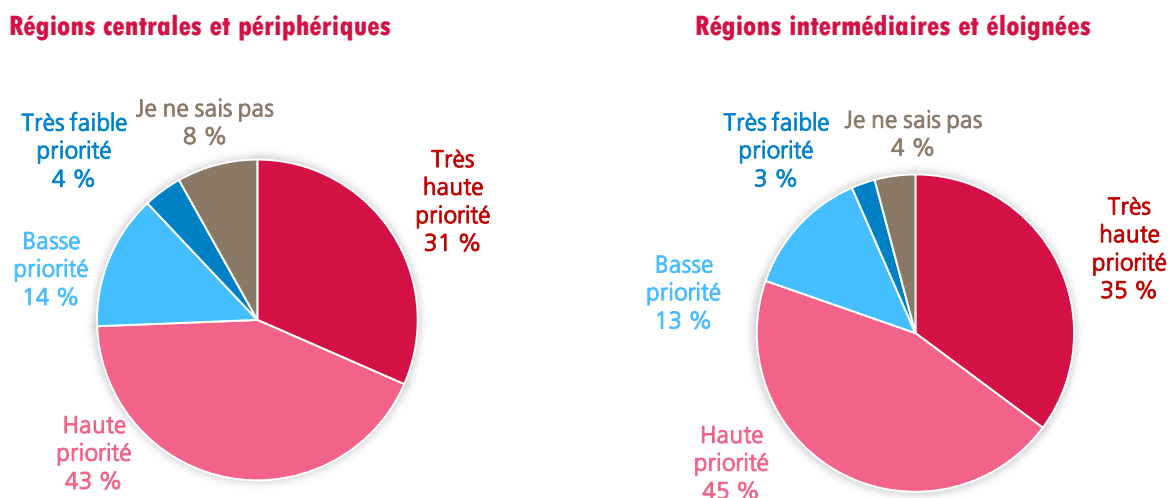
Les problématiques de transfert entrepreneurial

La FCEI a porté une attention particulière à l'égard du transfert des entreprises familiales, en effet, notre organisation a récolté bon nombre de commentaires de ses membres qui relataient les difficultés et les règles fiscales inévitables freinant et bloquant le transfert d'une entreprise à un membre de la famille de l'entrepreneur. Plus précisément, cette procédure n'était pas imposée de la même manière que la vente à un tiers sans lien de parenté.

À ce sujet, une recherche³² de 2018 réalisée par la FCEI révélait que près des trois quarts (72 %) des propriétaires de PME songent à céder leur entreprise d'ici 10 ans. Cela signifie que des actifs d'entreprises estimés à plus de 1,5 billion de dollars pourraient être en jeu au cours de la prochaine décennie au Canada. Dans un contexte où plusieurs entrepreneurs vont prendre leur retraite dans les prochaines années, la relève entrepreneuriale représente un enjeu majeur. Des ventes ou des transferts d'entreprise réussis permettent de sauver des emplois, d'assurer la prospérité des régions et de soutenir la croissance économique. Le gouvernement se doit donc de faire son possible pour faciliter les transitions. Notons aussi que dans le cadre de son rapport portant sur le développement économique régional, la relève entrepreneuriale pointe au 2^e rang des enjeux prioritaires cités par les PME québécoises.

Figure 14

Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans ma région



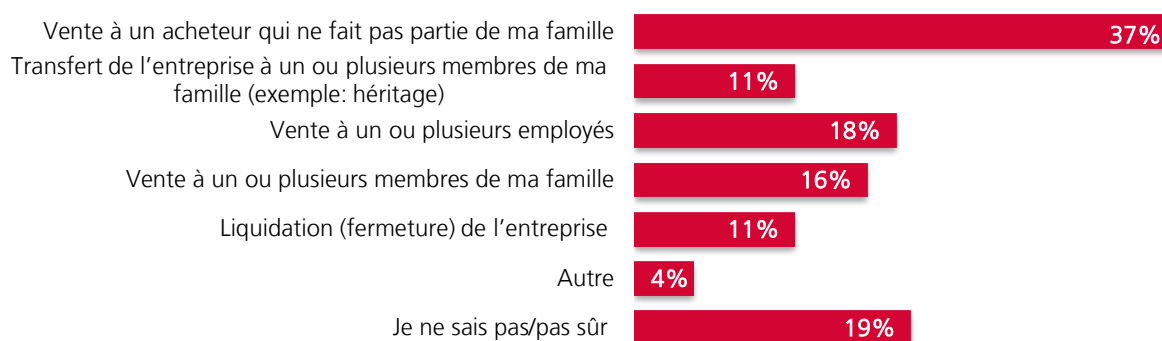
La FCEI a donc multiplié les représentations et les actions afin que le [projet de loi C-208](#), Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) soit adopté. C'est donc avec grand enthousiasme que nous avons [accueilli](#)

³² FCEI, Réussir la relève, novembre 2018. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-11/Reussir-la-releve-rapport-planification-releve.pdf>

son adoption apportant des changements relatifs aux transferts intergénérationnels. Le projet de loi C-208 corrige une iniquité fiscale qui perdurait depuis des années et pénalisait les propriétaires de PME qui voulaient vendre leur entreprise à un membre de leur famille. L'adoption du projet de loi C-208 devrait incidemment faciliter les transferts et encourager la reprise de l'entreprise familiale. Cette nouvelle loi vient ponctuer des années de travail de la part de la FCEI pour obtenir un traitement fiscal équitable pour les PME.

Pour faciliter les choses, la FCEI recommande aux propriétaires de PME de commencer tôt à planifier leur relève et à prévoir différentes stratégies de sortie. Récemment, elle a sondé ses membres pour en apprendre davantage sur leurs plans de sortie (figure 15).

Figure 15
Les stratégies de sortie – Québec



Source : FCEI, sondage Votre Voix, mené du 4 au 31 mars 2021, répondants du Québec n=821, marge d'erreur: $\pm 3,4$ %

Un plan de relève soigneusement préparé, en plus de faciliter le passage à la génération suivante, contribue à la vitalité du secteur des petites et moyennes entreprises. Dans une réflexion éventuelle de vente d'entreprise, la FCEI a souhaité connaître l'opinion de ses membres sur l'importance de certains facteurs en leur posant la question suivante (tableau 3) : « Lorsque vous songez à la vente éventuelle de votre entreprise, dans quelle mesure les facteurs suivants sont-ils importants? »

Tableau 3
Le niveau d'importance de certains facteurs dans une perspective de vente d'entreprise - Québec

	Très important	Plutôt important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas/pas sûr
			%		
Obtenir le prix le plus élevé possible	35	46	13	2	4
Choisir un acheteur qui va maintenir notre manière de faire des affaires	38	37	14	6	4
Assurer la transmission de l'héritage de notre entreprise	37	35	13	8	7
Protéger nos employés	52	34	6	2	7
Garder notre entreprise au sein de la communauté	43	35	11	5	6

Source : FCEI, sondage Votre Voix, mené du 4 au 31 mars 2021, répondants du Québec n=622, marge d'erreur: $\pm 3,9$ %

La FCEI juge qu'une stratégie portant sur l'entrepreneuriat ne pourra pas omettre l'importance qu'aura particulièrement au cours des prochaines années la relève entrepreneuriale. Nous pensons que le gouvernement devra intervenir à cet égard afin notamment de valoriser l'entrepreneuriat. Aujourd'hui nous assistons à une pénurie de main-d'œuvre, nous craignons que demain nous assistions à une pénurie d'entrepreneurs si des actions afin de favoriser cette voie ne sont pas expressément mises de l'avant.

Recommandations :

17. Que le gouvernement du Québec valorise l'entrepreneuriat par exemple en faisant connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité.
18. Que le gouvernement du Québec facilite et accompagne les entreprises en processus de vente et assure que les propriétaires d'entreprise ne soient pas pénalisés financièrement de vendre leur entreprise à leurs enfants.

Le commerce en ligne et la concurrence

La moitié des propriétaires de PME estiment que leur présence en ligne a été essentielle à leur survie durant la pandémie, tandis que 38 % indiquent que la vente en ligne leur a été vitale. Cela explique qu'un de leurs objectifs prioritaires en 2021 soit de rester connectés avec leurs clients grâce au marketing numérique. De plus, près de la moitié (48 %) des chefs de PME prévoient d'augmenter ou de maintenir leurs efforts de vente en ligne, ce qui est une bonne nouvelle pour les

consommateurs. C'est ce qu'a révélé un sondage³³ de Maru/Matchbox commandité par la FCEI et Google Canada.

La pandémie a permis d'accélérer certains projets d'affaires comme la création d'un site internet, des services de livraison, etc., finalement, des façons innovantes pour attirer de nouveaux prospects, de conserver et fidéliser leur clientèle, ou encore de proposer de nouvelles prestations de service et de développer de nouveaux marchés.

Pour certaines entreprises d'ailleurs, commercialiser en ligne leurs produits et services a été une véritable révélation et elles souhaitent maintenant poursuivre sur cette lancée. Mais ce ne sera pas facile de faire face à la concurrence des géants du commerce qui ont l'avantage d'avoir des services de marketing numérique et de gros budgets publicitaires.

Seulement 25 % des chefs de PME qui ont l'intention d'adopter le commerce en ligne, même après la pandémie, justifient leur choix en indiquant que cela s'est avéré être un succès jusqu'ici. En réalité, la principale raison repose sur le potentiel du commerce en ligne qui offre, pour certains, la possibilité d'augmenter les revenus et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Il n'en reste pas moins que le plus gros défi qui se pose aux entreprises est de trouver des moyens d'attirer une clientèle en ligne (40 %). Elles ont donc besoin de conseils pour augmenter leur présence en ligne et améliorer leur stratégie de marketing numérique, notamment sur les médias sociaux.

Les géants du Web et les grandes surfaces : adversaires de taille pour les PME

Faire ses achats dans les commerces locaux a été rendu plus difficile durant la pandémie de COVID-19. La majorité des consommateurs canadiens (60 %) disent qu'ils ont moins dépensé dans les PME depuis le début de la crise, privilégiant les grandes surfaces et les géants du commerce électronique (59 %). Malgré tout, près de 9 Canadiens sur 10 (87 %) voudraient en faire plus pour aider leurs PME locales³⁴.

Les PME ont eu de véritables sentiments d'injustice face aux établissements physiques et électroniques qui n'ont pas arrêté leurs activités commerciales pendant le confinement. Effectivement, la petite quincaillerie de quartier, contrainte de fermer par décret, ne pouvait pas vendre son marteau contrairement à son concurrent. À ce propos, dans [la Presse](#), on a pu lire qu'Amazon par exemple :

« Un chiffre d'affaires en hausse de 40 % à près de 89 milliards de dollars et un bénéfice net qui double à 5,2 milliards : Amazon apparaît comme le grand gagnant de la pandémie pour le deuxième trimestre 2020.[...] Les mesures de confinement ont rendu Amazon encore plus populaire et omniprésent dans la vie quotidienne de millions de personnes. Le groupe a augmenté ses capacités de livraison de 160 % pendant la crise sanitaire ».

Finalement, certains marchands ont pu surfer sur la vague de la Covid-19 en affichant des résultats financiers records. Dans ces conditions, il est bien difficile de voir comment la PME peut s'en sortir? Ce sont des défis majeurs pour nos PME et nous pouvons et nous devons faire la

³³ FCEI, Exposé de recherche, mars 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-03/Presentation-vente-en-ligne-des-PME.pdf>

³⁴ Sondage d'opinion mené par Maru/Matchbox les 7 et 8 juin 2021 et se base sur un échantillon de 1 507 répondants. La marge d'erreur pour un échantillon de cette taille est de plus ou moins 3 %, avec un niveau de confiance de 95 %. FCEI, résultats préliminaires du sondage FCEI, Votre voix – juin 2021, effectué entre le 17 et le 22 juin 2021, et se fondent sur un échantillon de 1 504 répondants. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 2,5 %, 19 fois sur 20.

différence pour les commerces locaux et pour la relance de l'économie en encourageant les consommateurs à soutenir les PME.

Voici certaines des principales raisons évoquées par les PME pour ne pas adopter le commerce en ligne :

- Manque de connaissances pour intégrer le commerce en ligne dans le secteur des services : elles ne savent pas comment intégrer le commerce en ligne à leur modèle d'affaires. Pour la FCEI, il s'agit là d'un bon exemple où beaucoup plus de propriétaires d'entreprise pourraient passer au commerce en ligne si on leur donnait les renseignements, le soutien et la technologie nécessaires.
- Manque de compétences et de ressources technologiques : l'implantation du commerce en ligne peut représenter une tâche complexe et intimidante. Bien des propriétaires d'entreprise affirment que pour apprendre comment créer et gérer une boutique en ligne, il leur faudrait recruter de nouveaux employés.
- Coûts supplémentaires : les coûts d'élaboration d'une plateforme de vente en ligne et de traitement des paiements dissuadent un certain nombre d'entreprises de se lancer.
- Modèle d'affaires incompatible : de nombreuses entreprises affirment qu'elles ne disposent pas des stocks nécessaires pour que la vente en ligne soit avantageuse, ou que leurs produits ne peuvent être vendus par Internet.

Recommandations :

19. Que le gouvernement du Québec aide les entreprises intéressées à s'initier au commerce en ligne (en accordant des subventions pour effectuer la transition et renforcer le marketing numérique par exemple).
20. Que le gouvernement du Québec s'associe à des organismes pour accompagner les PME dans leur transformation numérique, comme c'est le cas en Ontario (Digital Main Street), au Québec (Le Panier Bleu) et en Colombie-Britannique (BC Marketplace).

Favoriser l'achat local — initier le changement

Après avoir constaté les défis associés aux achats en ligne, la notion d'achat local joue un rôle déterminant pour aider les PME à se relever des impacts de la pandémie. Dans ce contexte, la FCEI a travaillé activement à valoriser la consommation locale dans tout le pays, notamment en lançant la campagne [#JechoisisPME](#).

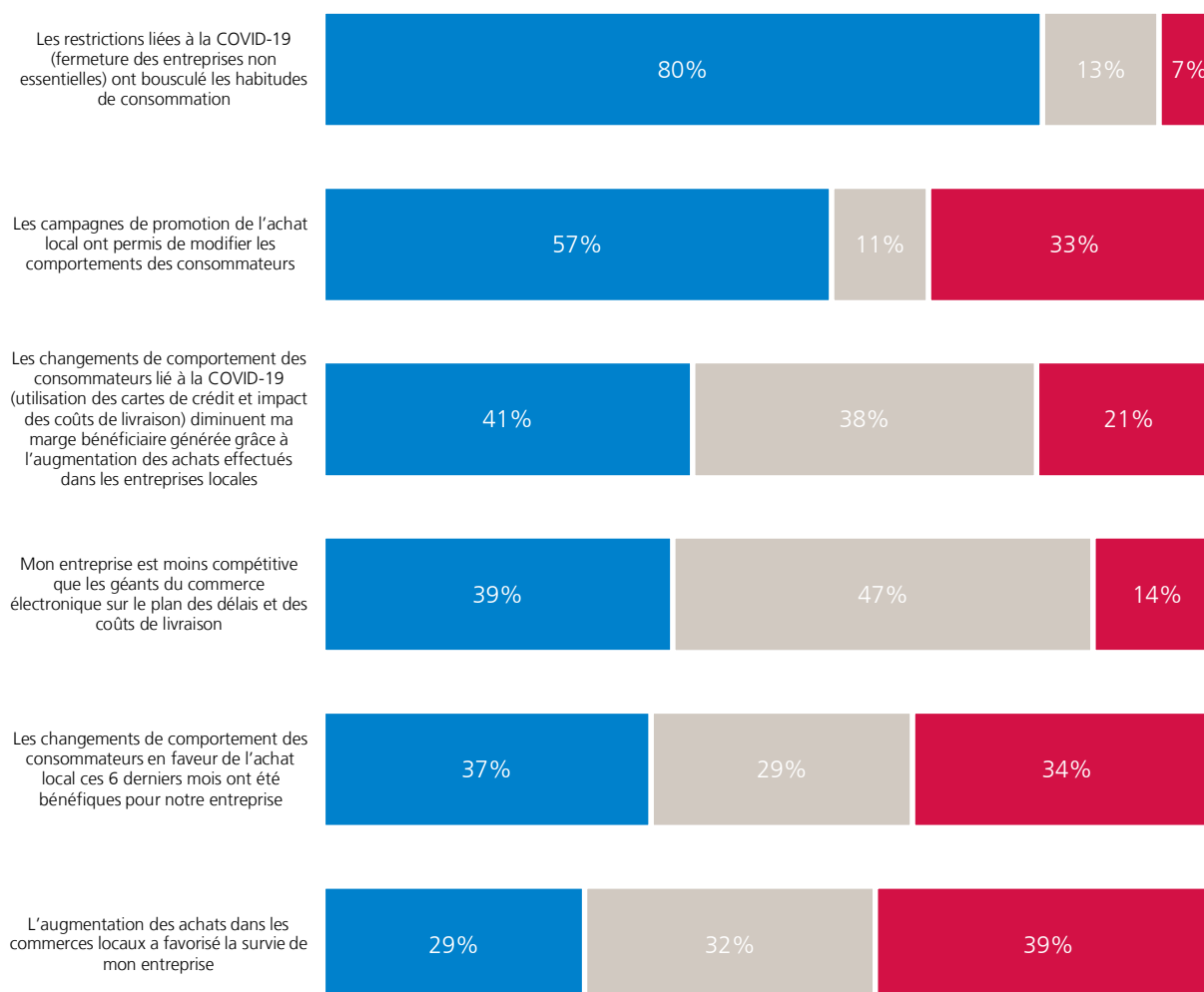
Beaucoup d'énergie gouvernementale a été mise dans diverses campagnes de sensibilisation et initiatives à l'achat local par exemple le [Panier bleu](#) pour convaincre les citoyens qu'ils pouvaient faire une différence dans le sauvetage de leurs commerces locaux frappés de plein fouet par les restrictions économiques. Les résultats de notre sondage démontrent que l'achat local a contribué à sauver des milliers de PME au Québec. Il faut continuer les efforts en matière de consommation dans les commerces de proximité.

La **figure 16** suivante révèle que les restrictions économiques mises en place depuis le début de la pandémie ont bousculé les comportements des consommateurs selon 80 % des dirigeants de PME

québécoises. Ces derniers estiment que l'achat local a fait une grande différence pour les aider dans leurs affaires à travers ces moments difficiles.

Bonne nouvelle, ce sondage³⁵ dévoile même que l'achat local a été un facteur de survie pour 3 PME sur 10! Il reste des défis pour les PME.

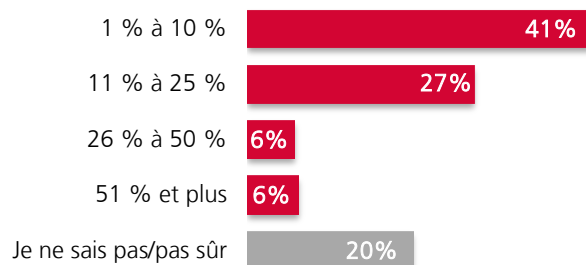
Figure 16
État des PME sur l'achat local



■ Totallement et Plutôt d'accord ■ Je ne sais pas/Sans objet/Pas de réponse ■ Plutôt pas d'accord et Pas du tout d'accord

³⁵ Résultats finaux d'un sondage en ligne de la FCEI, Votre voix, 691 membres FCEI du Québec ont répondu entre le 8 juillet et 31 juillet 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,7 %, 19 fois sur 20.

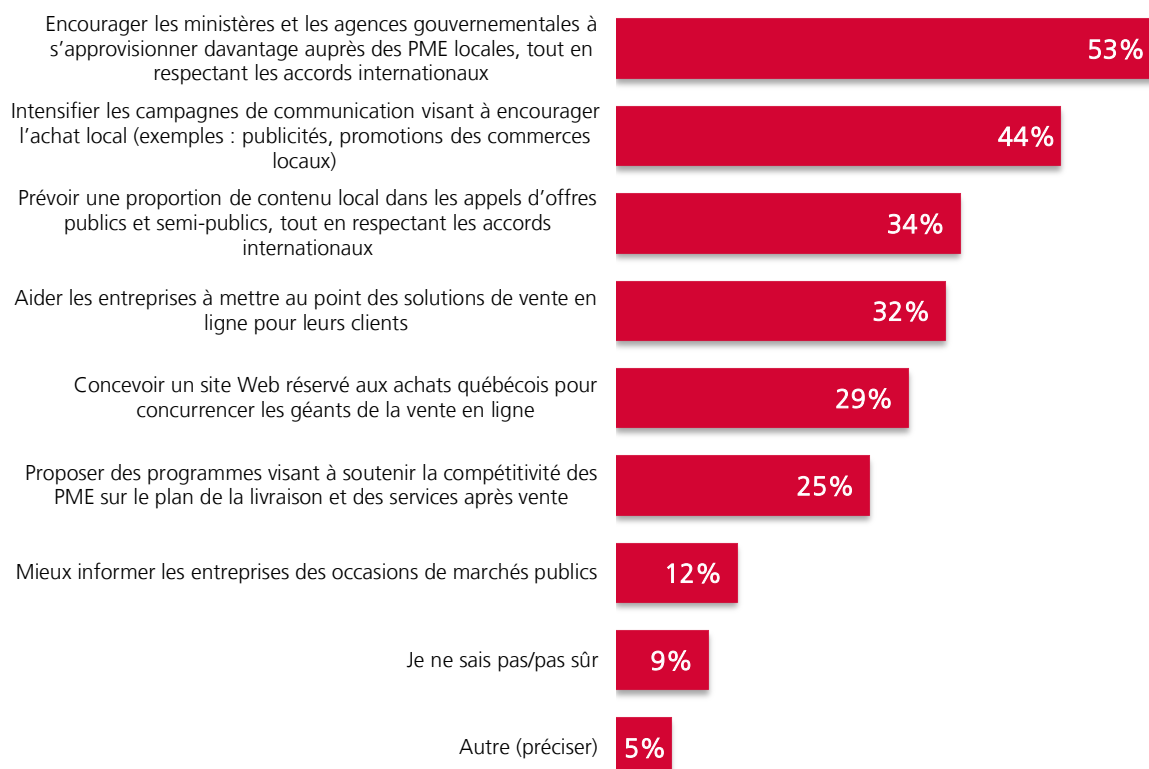
Figure 17
Augmentation des ventes des 6 derniers mois en raison de l'achat local*



*Remarque: seuls les répondants ayant affirmé avoir connu une augmentation des ventes en raison de l'achat local pouvaient répondre à cette question. Le nombre de répondants est de 232 membres, ce qui fait une marge d'erreur de plus ou moins 6,4 %, 19 fois sur 20

Bien que ces chiffres soient très encourageants, des défis sont toujours présents et freinent les dirigeants d'entreprise. Pour certaines PME, l'achat local a engendré plus de revenus, mais ceux-ci servent à payer des dépenses plus importantes. Pour 41 % d'entre elles, les changements de comportement des consommateurs liés à la COVID-19, comme l'utilisation des cartes de crédit et l'impact des coûts de livraison, ont eu comme impact de diminuer la marge bénéficiaire générée grâce à l'achat local. Le sondage démontre aussi que pour deux PME sur cinq, il est difficile de tirer son épingle du jeu comparativement aux géants du commerce électronique, notamment sur le plan des délais et des coûts de livraison. Pour aller encore plus loin, la FCEI a sondé ses membres pour connaître les mesures à privilégier par le gouvernement du Québec pour promouvoir l'achat local.

Figure 18
Mesures à privilégier par le gouvernement du Québec pour promouvoir l'achat local



Ici, nous tenons à reconnaître l'action du gouvernement du Québec concernant la promotion de l'achat local envers les citoyens et la priorisation faite lors du discours d'ouverture d'octobre. La FCEI offre sa pleine collaboration au gouvernement sur cet enjeu central et poursuivra ses efforts continus pour faire de la consommation locale une pratique citoyenne de tous les jours.

Recommandations :

21. Que le gouvernement du Québec encourage les ministères et les agences gouvernementales à s'approvisionner davantage auprès des PME locales, tout en respectant les accords internationaux.
22. Que le gouvernement du Québec intensifie les campagnes de communication visant à encourager l'achat local (exemples : publicités, promotions des commerces locaux) .
23. Que le gouvernement du Québec prévoit une portion de contenu local dans les appels d'offres publics et semi-publics tout en respectant les accords internationaux.

Le développement économique régional - des attentes importantes

Les réalités et les variables qui influencent l'environnement d'affaires des entreprises sont nombreuses et, à ces égards, les régions où opèrent les petites et moyennes entreprises (PME) sont un indicateur permettant de mettre en relief des enjeux spécifiques et d'offrir une lecture plus fine de leur importance. Par exemple, les variables géographiques et sectorielles, le bassin de consommation ou encore la disponibilité de certains services, la pénurie de main-d'œuvre, les moyens financiers disponibles, l'arrimage entre les besoins du marché du travail et l'offre de formation dans une région ou encore l'accessibilité aux services, sont autant de facteurs pouvant différencier les besoins des PME d'une région à l'autre.

Dans le cadre d'un rapport³⁶ de recherche portant sur le développement économique régional, publié en 2021 issu d'un sondage³⁷ de ses membres, la FCEI s'est intéressée au niveau de priorisation accordé par les PME québécoises sur six grands enjeux économiques. Elle a également sondé ses membres sur des questions d'intendance relatives aux décisions économiques prises pour les régions.

Tout d'abord, les PME de toutes nos régions démontrent un appétit pour une plus grande prise en considération de leurs réalités. En effet, la majorité des entrepreneurs québécois (53 %) estiment que le gouvernement n'est pas assez sensible aux réalités des PME situées dans les régions. Un peu plus du tiers des PME (37 %) ont une opinion favorable de la sensibilité gouvernementale. Notons que le regard critique de la sensibilité régionale du gouvernement augmente dans les régions éloignées, atteignant 68 %. À cet égard, dans son récent budget, le gouvernement du Québec a envoyé un signal positif aux PME des régions, en annonçant une enveloppe de près de 40 M\$ pour le développement d'une stratégie économique visant les régions. Dans le cadre de cette stratégie, il

³⁶ FCEI, Rapport de recherche, Priorités des PME du Québec en matière de développement économique régional, 2021 (en ligne), https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-05/FCEI_Rapport_Dev_Eco_Regional-Quebec.pdf

³⁷ FCEI, Sondage *Votre voix* mené en ligne par la FCEI auprès de 997 de ses membres du Québec, entre le 12 et le 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20

promet de soutenir la réalisation de projets économiques régionaux prioritaires pour la relance, d'améliorer la capacité d'adaptation des PME et l'agilité des économies régionales.

L'action gouvernementale et les mesures sont prometteuses, mais le temps presse sachant que la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 arrive bientôt à terme.

En matière de priorisation accordée à quatre énoncés relatifs à l'intendance économique régionale, pour l'ensemble des régions du Québec, l'ordre de priorisation des PME est le suivant :

1

Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques

(71 %)

2

Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes

(62 %)

3

Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional

(58 %)

4

Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région

(56 %)

En matière d'enjeux économiques, pour l'ensemble des régions du Québec, l'ordre de priorisation des PME est le suivant :

1

Déployer et rendre accessible Internet haute vitesse dans l'ensemble des régions

(78 %)

2

Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans ma région

(76 %)

3

Améliorer l'offre de formation dans les établissements d'enseignement régionaux afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail local

(70 %)

4

Adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale

(59 %) ³⁸

³⁸ Les pourcentages ayant été arrondis, cette priorité se trouvait à quelques points devant la notion de 2^e et 3^e transformation, ce qui explique sa place au 4^e rang
© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

5

Soutenir la 2^e et la 3^e transformation des ressources naturelles dans les régions

(59 %)

6

Investir davantage dans les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien)

(50 %)

L'analyse des résultats obtenus donne lieu à plusieurs constatations et pistes de réflexion. Les principales conclusions du rapport indiquent notamment que la perception des PME du niveau de sensibilité du gouvernement du Québec aux réalités des PME situées dans les régions québécoises s'avère relativement faible et décroît significativement plus la région se trouve éloignée des régions centrales.

Les PME de toutes les régions du Québec souhaitent un meilleur arrimage entre les programmes et politiques et les particularités régionales. Elles souhaitent aussi que leur région puisse déterminer elle-même des priorités économiques. L'accès à Internet haute vitesse, la relève entrepreneuriale et l'accès à de la main-d'œuvre sont les enjeux économiques les plus hautement priorisés par les PME lorsqu'il est question de développement économique régional.

En conséquence, sous une lunette entrepreneuriale, en termes de développement économique régional, la FCEI recommande au gouvernement les avenues suivantes :

Recommandations :

24. Que le gouvernement du Québec adopte une politique ou une stratégie de développement économique régional qui reprend les priorités des PME.
25. Que le gouvernement du Québec poursuivre les investissements afin d'assurer une connexion Internet haute vitesse fiable et accessible dans l'ensemble des territoires et régions du Québec.
26. Que le gouvernement du Québec encourage et facilite la mise en valeur des ressources naturelles par la deuxième et la troisième transformation.
27. Que le gouvernement du Québec assure le maintien et le déploiement d'infrastructures de transport qui répondent aux besoins économiques de toutes les régions du Québec.
28. Que le gouvernement du Québec encourage la mise en place d'outils de développement économique autonomes à l'attention des régions qui mettent à contribution les milieux régionaux sur le plan décisionnel, et définisse des mécanismes qui permettent une plus grande adaptabilité des politiques et des programmes gouvernementaux aux particularités des régions administratives du Québec.

Conclusion

Force est de retenir que 3 dirigeants de PME québécoises sur 5 (58 %) ne recommanderaient pas à quelqu'un de se lancer en affaires en ce moment. Par ce résultat de sondage inquiétant pour l'avenir économique, les dirigeants de PME lancent un cri du cœur au gouvernement du Québec. En effet, les obstacles auxquels ils font face, comme la pénurie de main-d'œuvre, l'iniquité fiscale pour les petites entreprises, la paperasserie, etc. peuvent être surmontés par les décisions qu'il prendra. Par sa « Feuille de route des PME pour la relance », la FCEI soumet au gouvernement les pistes d'action à prendre en considération et à adopter rapidement pour stimuler l'économie partout au Québec.

Pour la FCEI, il est impératif de corriger la considérable injustice fiscale qui frappe les plus petites entreprises issues des secteurs des services et de la construction afin qu'elles puissent avoir accès à la déduction pour petite entreprise, et ce, indépendamment de leur nombre d'employés. Cela nous apparaît comme le premier geste à poser pour encourager le développement de nouvelles entreprises. De plus, la pénurie de main-d'œuvre limite et limitera fortement les perspectives de croissance de nos PME, les répercussions de cette rareté de main-d'œuvre se font déjà bien ressentir. En ce sens, elles se caractérisent par de véritables et directes pertes économiques ainsi que des opportunités d'affaires manquées.

Outre l'environnement fiscal, qui demeure la principale contrainte au développement pour les petites entreprises, le fardeau administratif et réglementaire trône toujours très haut dans les priorités des PME du Québec. Tous les efforts déployés à cet égard permettent aux dirigeants de PME de faire ce qu'ils font de mieux, soit bâtir leurs entreprises et participer à la création de richesse collective et contribuer à l'emploi dans nos collectivités.

Enfin, et surtout, évitons d'assister à une pénurie d'entrepreneurs qui ces derniers seront démobilisés par l'impossibilité de trouver les employés indispensables au bon fonctionnement de leur entreprise et freinés par d'innombrables entraves limitant l'expansion de leurs affaires. Alors, pour s'assurer d'avoir une relève au rendez-vous, il faut d'abord ôter les bâtons dans les roues des entrepreneurs et rendre le fait d'entreprendre plus attractif et plus accessible.

Le gouvernement du Québec peut faire la différence et créer un avenir économique prospère partout au Québec en misant sur des mesures et des actions répondant aux préoccupations qui freinent nos PME.

Sommaire des recommandations

1. Que le gouvernement du Québec augmente la communication des programmes existants aux entrepreneurs et assure un accompagnement personnalisé pour les aider à y avoir recours.
2. Que le gouvernement du Québec aide les PME dans la recherche de candidats disponibles dans leur région administrative.
3. Que le gouvernement du Québec poursuivre son écoute des besoins exprimés par le milieu entrepreneurial et les solutions nouvelles qui pourraient émerger.
4. Que le gouvernement abolisse le critère des heures rémunérées pour les entreprises des secteurs de la construction pour avoir accès au crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience et au crédit d'impôt remboursable pour les PME à l'égard des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.
5. Que le gouvernement du Québec réduise les taxes sur la masse salariale par une diminution du Fonds des services de santé (FSS), actions qui réduiraient les coûts d'embauche et aideraient les PME à attirer des talents.
6. Que le gouvernement du Québec favorise le développement de formations dans les établissements d'enseignement de toutes les régions afin de mieux arrimer l'offre avec les besoins régionaux de main-d'œuvre.
7. Que le gouvernement du Québec bonifie l'offre de crédits d'impôt offerts aux entreprises - (ex. de CI : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) - afin d'augmenter le coffre à outils disponible des entreprises pour attirer des employés.
8. Que le gouvernement du Québec réduise le fardeau administratif, financier et réglementaire des PME lié à l'immigration permanente et temporaire afin de permettre aux entreprises de trouver plus rapidement des talents nécessaires à leurs besoins.
9. Que le gouvernement du Québec adopte des mesures d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et déploie des mesures pour la régionalisation de l'immigration afin d'augmenter le nombre de candidats disponibles arrimé avec les besoins des entreprises.
10. Que le gouvernement du Québec augmente le nombre d'immigrants accueillis pour répondre aux besoins croissants du marché du travail.
11. Que le gouvernement du Québec poursuive les efforts à l'égard de la réduction du fardeau administratif, réglementaire et fiscal des entreprises.
12. Que le gouvernement définisse une approche concrète afin de donner corps à la notion du « un pour un » lors du dépôt de toute nouvelle pièce législative.
13. Que le gouvernement du Québec adopte les changements législatifs pour mettre fin au plancher des heures rémunérées pour que les entreprises des services et de la construction aient accès à la déduction pour petite entreprise (DPE).
14. Que le gouvernement du Québec mette en place un seuil d'exemption pour les petites entreprises comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

15. Que le gouvernement du Québec harmonise le FSS pour que tous les secteurs aient les mêmes taux que les secteurs primaires et manufacturiers.
16. Que le gouvernement du Québec offre plus de temps (10 ou 15 ans, plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE).
17. Que le gouvernement du Québec valorise l'entrepreneuriat par exemple en faisant connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité.
18. Que le gouvernement du Québec facilite et accompagne les entreprises en processus de vente et assure que les propriétaires d'entreprise ne soient pas pénalisés financièrement de vendre leur entreprise à leurs enfants.
19. Que le gouvernement du Québec aide les entreprises intéressées à s'initier au commerce en ligne (en accordant des subventions pour effectuer la transition et renforcer le marketing numérique par exemple).
20. Que le gouvernement du Québec s'associe à des organismes pour accompagner les PME dans leur transformation numérique, comme c'est le cas en Ontario (Digital Main Street), au Québec (Le Panier Bleu) et en Colombie-Britannique (BC Marketplace).
21. Que le gouvernement du Québec encourage les ministères et les agences gouvernementales à s'approvisionner davantage auprès des PME locales, tout en respectant les accords internationaux.
22. Que le gouvernement du Québec intensifie les campagnes de communication visant à encourager l'achat local (exemples : publicités, promotions des commerces locaux).
23. Que le gouvernement du Québec prévoit une portion de contenu local dans les appels d'offres publics et semi-publics tout en respectant les accords internationaux.
24. Que le gouvernement du Québec adopte une politique ou une stratégie de développement économique régional qui reprend les priorités des PME.
25. Que le gouvernement du Québec poursuive les investissements afin d'assurer une connexion Internet haute vitesse fiable et accessible dans l'ensemble des territoires et régions du Québec.
26. Que le gouvernement du Québec encourage et facilite la mise en valeur des ressources naturelles par la deuxième et la troisième transformation.
27. Que le gouvernement du Québec assure le maintien et le déploiement d'infrastructures de transport qui répondent aux besoins économiques de toutes les régions du Québec.
28. Que le gouvernement du Québec encourage la mise en place d'outils de développement économique autonomes à l'attention des régions qui mettent à contribution les milieux régionaux sur le plan décisionnel, et définisse des mécanismes qui permettent une plus grande adaptabilité des politiques et des programmes gouvernementaux aux particularités des régions administratives du Québec.